

# La politique culturelle en *Tunisie*

par Rafik Saïd

//

Unesco

**Politiques culturelles : études et documents**

Dans cette collection :

1. *Réflexions préalables sur les politiques culturelles*
2. *La politique culturelle aux États-Unis*  
par Charles C. Mark
3. *Les droits culturels en tant que droits de l'homme*
4. *La politique culturelle au Japon*  
par Nobuya Shikaumi
5. *Aspects de la politique culturelle française*  
par le Service des études et recherches du Ministère  
des affaires culturelles, Paris
6. *La politique culturelle en Tunisie*  
par Rafik Saïd

A paraître :

- La politique culturelle en Grande-Bretagne*  
par Michael Green et Michael Wilding, en consultation  
avec le professeur Richard Hoggart
- La politique culturelle en Tchécoslovaquie*  
par Miroslav Marek, Milan Hromádka et Josef Chroust
- La politique culturelle en URSS*  
par le professeur A. A. Zvorykine, en coopération avec  
N. I. Goloubtsova et E. I. Rabinovitch



*Publié en 1970*  
*par l'Organisation des Nations Unies*  
*pour l'éducation, la science et la culture*  
*place de Fontenoy, 75 Paris-7<sup>e</sup>*  
*Imprimerie Blanchard, 92 Le Plessis-Robinson*  
© Unesco 1970 SHC.69/XIX.7/F

# Préface

La collection « Politiques culturelles : études et documents » est publiée conformément au programme adopté par la Conférence générale de l'Unesco à sa quinzième session pour l'étude des politiques culturelles.

Dans ce contexte, l'expression « politique culturelle » désigne un ensemble de principes opérationnels, de pratiques et de procédés de gestion administrative ou budgétaire devant servir de base à l'action culturelle de l'État. Il est évident qu'il ne saurait y avoir une politique culturelle valable pour tous les pays; il appartient à chaque État membre de déterminer sa propre politique culturelle en fonction de valeurs culturelles, d'objectifs et d'options qu'il se fixe lui-même.

Il est généralement reconnu que des échanges d'informations et d'expériences entre pays, ainsi que des études internationales sur des thèmes précis, des recherches sur les notions de base et les méthodes, etc., répondraient à un besoin.

La collection a donc pour objet de diffuser des informations en présentant les conclusions de telles études et recherches, ainsi que diverses monographies nationales faisant apparaître les problèmes rencontrés, les expériences tentées et les résultats obtenus dans des pays représentatifs de systèmes socio-économiques, de régions culturelles et de niveaux de développement différents. Afin d'assurer une certaine comparabilité entre ces études, on s'est efforcé, dans toute la mesure du possible, de suivre un plan et d'adopter un mode d'approche assez uniformes.

Cette étude a été rédigée pour l'Unesco par M. Rafik Saïd, ancien directeur de l'animation culturelle en Tunisie. Les opinions qui y sont exprimées sont celles de l'auteur et ne sauraient engager l'Unesco.

# Table des matières

Introduction

9

Tunisie, terre de culture

11

Tunisie, terre d'épreuves

16

Structures administratives de l'action culturelle

20

Élaboration d'une politique culturelle à long terme  
et analyse des besoins culturels

32

Les supports de l'action culturelle

35

Circuits traditionnels et nouveaux circuits de la diffusion culturelle

46

Aide à la création artistique

50

Pour une culture libre et gratuite

56

# Introduction

« Cultive-toi,  
du berceau jusqu'au tombeau »  
MAHOMET (p 5)

La noble consigne du Prophète, inscrite en exergue, témoigne d'une générosité et d'une confiance dans l'humanité que ne traduit pas le conseil de malthusianisme intellectuel donné aux temps antiques par Antisthène : « Si l'on était sage, on n'apprendrait pas à lire pour ne pas être corrompu par autrui. »

Cependant, n'est-ce pas cette opinion du cynique qui semble avoir été observée si longtemps par l'humanité ? Il faut le reconnaître : ce n'est qu'à l'époque contemporaine que le fait de s'instruire, même de façon élémentaire, est apparu comme une des fonctions premières de l'homme en société.

Antisthène a été suivi dans la mesure où la culture a été réservée longtemps aux privilégiés de la fortune ; les gens du commun étaient écartés par mépris de cette caste, par méfiance prudente envers le développement du sens critique, mais aussi par un logique sentiment d'inutilité. Le savoir était si abstrait que sa diffusion paraissait vaine pour le profit direct de la société. La science n'avait point encore pénétré la vie concrète des hommes, ni pris ce tour pragmatique que notre temps lui a conféré.

De son côté, le peuple était peu porté lui-même vers une instruction littéraire, académique, attachée parfois à des langues savantes qu'il ne comprenait pas, apparemment sans rapport avec la rigueur de ses soucis quotidiens.

Cependant, la vérité impose de souligner que cette conception systématiquement restrictive fut surtout le fait du monde occidental. Si la consigne de Mahomet n'a pas reçu, à travers les foules musulmanes, tous les effets pratiques que postulait la doctrine, ce fut surtout en raison des dramatiques et constantes vicissitudes que l'histoire a imposées à des peuples impuissants à trouver un équilibre et une conscience politiques, successivement et diversement subjugués, renouvelés sans cesse par des apports composites qui entravaient la formation de traditions, peuples à la personnalité confuse parce que mêlés à trop de cultures contradictoires. Le cas est typique pour la Tunisie.

Mais le propre des idées est d'avoir vocation universelle. Le propre de la science est de franchir les limites du laboratoire pour se mettre au service des hommes. Le propre des peuples est de se rendre maîtres de leur destin et la conscience qu'ils prennent d'eux-mêmes avive leur sentiment des valeurs dont ils ont été écartés.

Si, pendant des siècles, il n'a été procédé qu'avec d'extrêmes réserves à la diffusion de la culture, il n'est pas aujourd'hui, dans le monde entier, un État, quelle que soit sa structure politique, qui ne se fasse pas une obligation d'affirmer le droit de chacun à acquérir les éléments que l'esprit a accumulés au cours des âges et dont la mise en œuvre est un facteur primordial des prospérités modernes. La multiplication des hommes cultivés fait apparaître dans une société des synthèses nouvelles qui contribuent à élever ce qu'on appelle le niveau de civilisation.

Cet objectif communautaire n'est pas exclusif du souci de perfectionner l'homme pour lui-même. Au contraire, c'est ce souci qui, dans les temps modernes, a précédé la recherche du bénéfice collectif. L'humanisme a d'abord été individualiste avant de s'élargir à la conscience des grandes solidarités humaines. Le bénéfice d'ailleurs est vite réciproque. La culture modifie l'esprit qui s'y exerce, lui crée un lien obligé plus étroit avec la société. Entre celle-ci et le citoyen, un rapport nouveau de conscience apparaît, enrichi, dont les manifestations d'opposition elles-mêmes seront parfois positives, dans la mesure où elles accéléreront des évolutions.

C'est pourquoi la période contemporaine se caractérise, entre autres, par une volonté affirmée, à travers tous les peuples, de l'accession du plus grand nombre des hommes aux plus divers aspects de la connaissance. L'intérêt matériel vient ajouter ses stimulants à l'aspiration gratuite de l'esprit et au souci de la dignité spirituelle. C'est l'un des soucis fondamentaux des grandes organisations internationales, et l'une d'entre elles a indiqué, par son nom même, ses impératifs d'éducation, de science et de culture.

Chaque nation témoigne de cette volonté, selon son histoire, son génie, en fonction des nécessités de son développement économique et social et de ses possibilités financières.

Tout système culturel s'inscrit dans le cadre d'un ensemble de réalités nationales, mais aussi à partir de traditions certaines. Pour certains peuples, il s'agira de l'épanouissement et de l'adaptation d'une ancienne culture ; pour d'autres, d'un point de départ, d'une entreprise de complète rénovation. Mais, même dans ce dernier cas, les réalisations collectives d'une nation jeune ne sont jamais inédites : elles sont toujours l'aboutissement de souterraines aspirations, étouffées par les circonstances historiques.

Une des vertus de l'« indépendance » est justement de permettre à un peuple de choisir au mieux, dans les entreprises modernes, ce qui le relie aux sources de son passé.

État indépendant, État moderne, la Tunisie devait s'imposer, parmi les premières tâches de la Libération, une tâche de libération ultime sur le plan humain : celle de se doter d'un système culturel conforme aux idéaux des temps présents et gage des prospérités nationales.

Mais la réussite de cette entreprise et, surtout, sa signification morale et son efficacité finale ne sauraient être entièrement saisies si on ne la replaçait pas d'abord dans son contexte historique.

# Tunisie, terre de culture

La Tunisie appartient au monde méditerranéen qui a été le berceau des civilisations les plus prestigieuses et des grandes religions monothéistes.

Judaïsme, christianisme et islam se sont interpénétrés dans les pays méditerranéens et tout particulièrement en Afrique du Nord, en Italie et en Espagne. Maimonide, le « Platon des juifs », Ibn Rochd ou Averroès, saint Thomas d'Aquin ont tous trois emprunté le fondement de leur philosophie à la même source : l'aristotélisme.

Au cœur de la Méditerranée, la Tunisie a été un carrefour de civilisations : civilisation africaine; civilisation asiatique par l'intermédiaire des Phéniciens, du judaïsme et du christianisme venus d'Orient; civilisation arabo-iranienne; civilisation islamo-européenne par le canal de l'Andalousie; civilisation européenne enfin : influence grecque, romaine et influence française.

Sur ce territoire relativement restreint se sont ainsi produites des successions, des superpositions, des confrontations de mœurs et de doctrines telles que l'histoire — combinée à la géographie — en présente rarement. Fait plus singulier, ces manifestations n'ont pas pris ce caractère de vagues épuisées qui viennent, avec les vaisseaux ou la cavalerie d'un conquérant de fortune, mourir sur une terre convoitée. Elles ont représenté, pour la plupart, la pointe extrême de ce dont elles prétendaient témoigner; elles n'ont pas eu l'aspect second d'entreprises périphériques. Elles ont joué le rôle directeur; elles ont donné l'impulsion principale à des mouvements rayonnants; elles ont constitué, sur cette portion de terre africaine, des foyers spirituels d'irradiation vers l'Orient et l'Occident.

Dès le IX<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, les Phéniciens y fondaient Carthage après avoir semé, trois siècles durant, le littoral de relais d'approche; Utique, Leptis Magna, Leptis Minus, Hadrumète...

La vieille Carthage représente l'apogée du génie phénicien. Mais son développement ne devait pas tarder à poser la question de la suprématie méditerranéenne. Un duel à mort devait s'engager entre la cité punique et Rome. Il devait aboutir à la destruction de Carthage sept siècles après sa fondation.

Rome, reniant son serment de cendres, rebâtit Carthage dans un grand élan de

ferveur africaine, le jour où la publication de *L'Énéide* soude à l'histoire réelle la lointaine légende de Didon.

L'Église d'Afrique est bientôt citée en exemple dans toute la chrétienté pour l'ardeur de sa foi et la clairvoyance de sa doctrine. Parallèlement, les hérésies — le donatisme en particulier — atteignent ici leur point d'exaspération.

Puis la « proconsulaire » devient, pendant plus d'un siècle, la capitale de l'arianisme; avec Genséric et ses Vandales. Le fait n'a pas été assez souvent souligné : la Tunisie est le seul point d'Afrique qui ait fixé les Germains ait eu un empire aux consonances de tétralogie wagnérienne : Huneric, Gunthamond, Thrasamond, ultime exaspération de la chevauchée nordique.

Sous Byzance, si de grands conciles se tiennent à Constantinople, c'est souvent pour trancher du cas de doctrines qui sont nées et s'affrontent dans le « diocèse d'Afrique ».

Enfin, Oqba Ibn Nafâ sublimise Kairouan, la « Quairâwan, rempart de l'Islam jusqu'à la fin des temps »...

Nous effleurons ainsi quelques sommets d'une terre à l'inextricable spiritualité. Mais si, tout au long de ces périodes successives, le fer et le feu ont eu prise — tout comme les idées — sur ce promontoire de peuples et de cultures, il n'en demeure pas moins un fait remarquable : la préservation, la perpétuité sur la terre elle-même — en dépit de la fugacité des hommes qui l'ont tour à tour occupée — de chaque culture, de chaque influence que d'autres cultures, d'autres influences ont prétendu apparemment supplanter.

En saisissant ce fil d'Ariane qui est la continuité des cultures, on rencontre, à travers ces âges de l'ancienne Tunisie, tant de monuments durables qu'on serait plutôt porté à oublier les ruines.

Le cri de Scipion semble fixer le destin : la Carthage punique est anéantie; la population dispersée; légionnaires et mercenaires s'installent; le latin se répand. Il n'empêche que six cents ans plus tard, lorsque saint Augustin voudra se faire entendre des populations qu'il évangélise, il aura besoin d'un interprète pour se faire comprendre d'elles; elles parlent encore, en majorité, le punique, cette langue voisine de l'hébreu et d'où dérivent probablement les caractères de la plupart des langues modernes.

Junon, dans les temples, devient simplement l'avatar de Tanit, face de Baal; et des historiens autorisés ont pu assurer que la persistance de la culture punique, d'origine sémitique, avait aidé à l'emprise islamique sur l'Afrique du Nord. Cette ténacité ne contredit d'ailleurs en rien l'influence romaine; nous pouvons aussi dire grecque, car, répandue autour de tout le bassin méditerranéen, la langue grecque était enseignée et parlée dans certains milieux carthaginois. Au cours de cette période, un effort de diffusion culturelle est amorcé dans la masse. Il faut le souligner au passage, car la présence d'une culture ne s'accompagne pas toujours, automatiquement, d'une entreprise d'éducation populaire; ce sera tout le drame de la Tunisie.

Alors, dans les plus humbles municipes africains, un maître d'école, parfois un grammairien, groupe des élèves. A Carthage, l'éloquence, le droit, la philosophie, l'histoire, la géométrie sont enseignés par des professeurs renommés. Une pléiade

d'auteurs africains se lèvent : Fronton, Apollinaire, Aulu-Gelle, Apulée, le plus fameux. Si la proconsulaire, la Byzacène donnent le départ à de beaux esprits, elles accueillent aussi de grands noms : Marius, fuyant l'Italie, viendra quelque temps à Jerba.

Est-il utile d'insister sur les manifestations de l'art ? Les pierres, dressées encore sur la terre en monuments illustres, parlent plus aujourd'hui aux imaginations que des écrits fragmentaires. De même pour les travaux des mosaïstes, tels ceux d'Hadrumète.

Sur cette culture d'un concrétisme tout romain viennent vite se greffer d'autres influences : les influences religieuses. La terre tunisienne a déjà retenu quelques langues... Par le même effet, elle connaîtra toutes les religions, ou presque. Après le paganisme, le judaïsme est présent, et vigoureusement, si l'on en juge par les diatribes de cet autre écrivain carthaginois, le chrétien Tertullien, qui tonne contre lui avec vigueur. Le christianisme va trouver là un lieu d'élection : les évêchés d'Hippone et de Carthage, nous l'avons dit, seront des modèles pour l'apostolat. La vigueur d'un dogme suppose l'hérésie. Les doctrines de Montanus, de Marcion, le manichéisme, le donatisme fleurissent et saint Augustin aura fort à se dépenser contre ces déformations de ses propres canons.

Et c'est l'« horrible » ruée : ce sombre tonnerre vandale qui, des rives de la Baltique, vient rouler jusqu'aux rivages tyrrhéniens. Ces « barbares » ont envahi la Gaule, passé en Espagne, franchi les colonnes d'Hercule, atteint la Numidie. La seule chance qu'ils aient laissée, semble-t-il, en chaque endroit, est de ne pas s'y être fixés. Va-t-il en être de même pour cette Tunisie où ils pénètrent ? Non. Ils s'arrêtent justement sur cette terre qui a déjà tant recueilli. Singulier caprice du conquérant german qui subit là le mirage d'Ulysse et d'Énée ! Il a connu des pays prospères, traversé des régions séduisantes, propices à ses appétits, assez démunies de forces pour ne pas inquiéter son séjour. Il est passé. A Carthage, il s'arrête. Mieux, il fonde un empire. Tout va donc être anéanti, rayé du souvenir des hommes : langue, culture, temples. Nullement. Le ciel, la terre, les pierres dressées adoucissent les hordes furieuses et l'empire carthaginois de Genséric en vaudra bien d'autres. Les persistances fondamentales s'entêtent. La structure administrative et juridique de Rome est à peu près maintenue ; le savoir n'est pas méprisé : Dracontius, un poète, auteur des *Laudes Dei*, fort admiré au moyen âge, Victor de Vite, un historien, Fulgence de Ruspe, un évêque sont formés sous cette domination. Les Vandales ne parlent pas latin. Mais, comme le punique sous l'occupation romaine, le latin subsiste sous l'occupation vandale. Coexistence et superposition. Certes, l'arianisme de ces conquérants sera plutôt intolérant envers le christianisme orthodoxe. Mais il suffit à l'histoire de constater que celui-ci n'en a pas moins subsisté et traversé cette période pour s'épanouir sous la protection de Byzance, qui vient à son tour insinuer, comme un liant subtil et puissant, toutes les finesses orientales, entre les acquis culturels.

Les hommes se suivent ; toujours la terre retient.

L'Islam... Nous voici parvenu aux âges de l'Ifriquyya musulmane.

Nous ne sommes plus devant une aventureuse conquête, menée à la fortune des armes, devant une banale recherche de position stratégique ou un sordide élan de pillage. Il s'agit moins de fonder un empire que d'assurer le triomphe d'une foi. Et

comme une religion conditionne mœurs et traditions, c'est toute une civilisation qui apparaît.

Une civilisation qui ira donner le « sens » oriental aux esprits européens : elle teindra les idiomes; elle roulera, par torrents, l'imagination et la science et vivifiera des pensées figées dans leur première forme et que les arts plastiques ne renouvelaient point. Par elle vont être probablement données à l'Europe plusieurs de ses inventions qui, aux XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> siècles, apparaissent sans référence d'auteurs mais dont l'origine est arabe : l'usage du papier, la boussole, la poudre. Un pape, Gerbert, sortira de l'école arabe. Cette civilisation va, désormais, former le fonds de la terre tunisienne.

Et c'est le « siècle d'or » des Aghlabides. Kairouan, qui conserve les plus vieux corans du monde, devient le centre d'une vie intellectuelle fervente : les rites variés diversifient, enrichissent la pensée musulmane; les artistes élèvent et ornent les mosquées; les lettrés, héritiers des traditions helléniques, trouvent en cette partie de l'Ifrîquyya un champ idéal pour la confrontation des pensées anciennes et modernes.

A travers les péripéties politiques, la terre reste fidèle à ses destinées singulières. Le rayonnement intellectuel, brillant sous les Aghlabides, se maintient sous les Vatimides, comme en témoignent le jurisconsulte malékite Ibn Abi Zaïd et le savant docteur Sidi Mahrez Ibn Khalef, patron de Tunis.

Aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, poètes, érudits, historiens se multiplient. La Zitouna est un centre actif d'intellectualité qui groupe docteurs et savants : Ibn Zaïtoun, Ibn Al Abhar, Ibn Al Gafsi, des juristes remarquables : Ibn Arafa. Est-il besoin de citer Ibn Khaldoun universellement admiré ?

Mais cela reste dans la ligne de la civilisation musulmane. « Tes hommes seront sans cesse mélangés », semble avoir décidé de cette terre savante et souffrante un maître de destin.

Les Espagnols débarquent pour donner leur ton. Mais ils sont vite rejetés, car, eux, ne semblent pas se plier au génie local qui ne leur pardonne pas la destruction de la bibliothèque de la Zitouna.

Les Turcs leur succèdent, nouvel élément européen-asiatique, dont le mode de vie quotidien conserve encore le souvenir. Puis l'influence proprement européenne, et particulièrement française, dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, et qui va se fortifier sous la dynastie husseinite pour aboutir... Mais voici nos jours...

Tout ce qui précède n'a pas la prétention d'être une somme du passé culturel tunisien. Il s'agissait seulement d'illustrer par l'évocation de traits essentiels combien les pensées, les civilisations se sont croisées, mêlées, succédé dans ce pays; de montrer que cette terre qui, selon la légende, aurait la vertu de « faire oublier », n'a rien oublié de tout ce qui s'y est inscrit au cours des siècles. Entre le mausolée libyco-punique de Dougga, les vestiges de menhirs ou de dolmens, et la grande mosquée de Oqba Ibn Nafâ : une dizaine de peuples différents; au moins autant de langues ou de dialectes, dont certains coexistent longtemps; des hérésies et des sectes multiples; des poètes, des juristes, des saints, des savants, des artistes, des bâtisseurs... On s'arrête, car on oubliera toujours quelque aspect de tant de richesses, sinon même une civilisation qui a inscrit son passage sur quelques pierres ou parchemins. S'il n'y avait trop souvent des

armes à la main, on serait tenté de dire : « Tunisie, grandes vacances spirituelles des peuples ».

Alors, une conclusion semble s'imposer. Une terre, marquée ainsi par le destin, ne doit-elle pas atteindre à un niveau sublime de civilisation ? Se classer parmi celles qui ont pris le pas culturel dans l'humanité ? Le peuple qui habite cette terre pacifiée, héritier de tant de races diverses, n'est-il pas un des plus cultivés du monde ? Oui. Telle semblerait être la fatalité venue de l'histoire. Mais il apparaît que la fatalité le cède parfois aux maléfices des hommes ; et trop d'épreuves n'ont pas permis de tirer tout le profit de tant de richesses que, précieusement, la terre retenait...

## Tunisie, terre d'épreuves

La position stratégique de cette terre a fait, comme c'est souvent le cas, sa fortune et sa misère. Sa fortune, nous l'avons vu, c'est sa qualité de terre de culture. Sa misère, c'est de n'avoir pas eu, pendant des siècles, la possibilité de fixer suffisamment les hommes ou de connaître un assez long temps de paix pour mettre en œuvre cette culture parmi les populations. C'est, en un mot, de n'avoir pas eu le loisir de « se trouver » un peuple, de se faire nation.

Un système culturel de qualité est conditionné par deux séries d'éléments : une ambiance propice, des facteurs politiques favorables. L'ambiance, nous avons essayé de le montrer, est échue à la Tunisie comme à peu de pays dans le monde; les facteurs politiques favorables, c'est ce qui lui a manqué si longtemps pour tirer parti de sa chance. La mise sur pied d'un tel système, en effet, exige une organisation suivie, des textes précis, une législation, l'aménagement d'établissements; en un mot, une véritable institution qui relève d'un ensemble législatif ou juridique, donc du pouvoir politique. Ce pouvoir, pour entreprendre une œuvre d'éducation culturelle, doit avoir la volonté et la permanence; surtout la conscience de son entreprise.

« Il faut qu'un peuple soit un peuple avant d'avoir un génie propre », a-t-on dit pour exprimer l'impuissance dans laquelle toute soumission jette la pensée. C'est l'histoire de la Tunisie qu'il faudrait maintenant évoquer pour illustrer un long avortement : les luttes dynastiques, les rivalités de palais, les conquêtes, les occupations...

Alors qu'en Europe, peu à peu des nations se forment, se stabilisent, s'installent dans des frontières et dans un génie, exploitent leurs possibilités, culturelles comme économiques, il nous suffit de dire que l'histoire et la géographie imposent là leurs revers à la Tunisie. En lui distribuant trop de peuples, trop de langages, trop de pensées, elles l'ont accablée de faits politiques qui l'ont empêchée de « se trouver » rapidement. Le chemin de Tunis était trop connu et le cap Bon, ligne de partage entre l'Orient et l'Occident, s'avance trop avantagement sur cette mer, dont l'hégémonie était un des credo des grands impérialismes mondiaux. Ainsi, ce même phénomène d'envahissement successif, qui contribua à la richesse certaine des apports, créa l'impuissance des hommes. Il n'y eut jamais de pouvoir politique assez stable ou serein pour entreprendre l'œuvre d'éducation culturelle.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, il n'existait, en fait, en Tunisie que quelques écoles européennes — une vingtaine — tenues par des ordres religieux. Seul, sur le plan national, un enseignement traditionnel était donné dans la grande mosquée Zitouna et dans les Koutabs, écoles coraniques à classe unique tenues généralement par un *moueddeb*, pas toujours muni de diplômes utiles et qui apprenait aux enfants de tous âges la lecture et l'écriture. L'enseignement avait pour base les sciences religieuses à partir de gloses sur le Coran et la Sunna<sup>1</sup>. Aucun enseignement moderne.

En 1875, le ministre Khéredine fonde le collège Sadiki, première grande institution scolaire, destinée à former les jeunes Tunisiens aux carrières libérales et administratives selon une conception rajeunie. Trop vassal cependant de la Turquie, il doit démissionner.

Ces manifestations semblent indiquer le début d'une conscience nationale et tout porterait à croire que ce phénomène va s'accélérer. Au même moment, en effet, un vaste mouvement engage l'humanité dans les voies de la connaissance. Les découvertes scientifiques ne demeurent plus spéculatives : elles sont mises au service des hommes, bouleversent les techniques industrielles, modifient la vie quotidienne par des applications sensationnelles. Par le seul fait qu'il participe à l'existence de son époque, l'homme est amené à s'instruire, puis à se cultiver pour comprendre, à comprendre pour suivre le rythme nouveau de l'existence; surtout, les élites elles-mêmes se rendent compte de la nécessité d'éduquer la masse, car la masse est appelée à la production des richesses.

Comme toujours, la Tunisie ressent vivement le contrecoup de ce phénomène bénéfique. Tout la porterait à s'y associer. D'autant qu'une grande et généreuse idée se répand alors dans le monde, défendue par des monarques eux-mêmes : « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », qui aboutit à la formation de nombreuses nationalités.

Hélas ! un autre mouvement contradictoire, issu essentiellement des pays européens, provoqué par le subit essor de l'industrialisme, va étouffer les velléités tunisiennes de prise de conscience nationale et de développement culturel autonome. Ce mouvement, également caractéristique de cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle, qui va saisir la Tunisie dans son tourbillon frénétique, c'est le colonialisme... En Tunisie, il prendra la forme du protectorat français. A la veille de cet événement, la vie culturelle tunisienne est prête à exploiter les richesses d'un passé complexe.

Hassin Khoja, El Ouzir Serraj, Ibn Ali Dinar, au XVIII<sup>e</sup> siècle; Mohamed Ben Othman, Es-Senoussi et Ben Dhiaf, au XIX<sup>e</sup> siècle, sont des historiens de valeur. Ben Dhiaf vient d'écrire une histoire de la Tunisie. L'anthologie du cheikh Mohamed Senoussi révèle la variété et la vigueur de la poésie arabe. En 1860, une imprimerie officielle édite des ouvrages anciens et modernes. La Bibliothèque de Tunis, la plus riche d'Afrique du Nord, est un réservoir de connaissances prêt à être largement utilisé. Une jeunesse ardente manifeste d'évidentes volontés studieuses, témoignage de vitalité populaire.

De nombreux éléments indiquent que les arts sont appelés à trouver des formes

1. Préceptes tirés des pratiques du Prophète et des quatre califes orthodoxes.

d'expression nouvelles. Dans une perspective politique normale, tout cela pouvait aboutir à la formation d'une culture nationale enfin homogène, à laquelle une large instruction populaire aurait progressivement apporté d'incalculables prolongements. Mais tel n'était pas exactement l'objectif du colonialisme.

Certes, il serait absurde de prétendre que la France n'a rien apporté à la Tunisie. Ce serait un singulier paradoxe, si ce pays — de haute intellectualité — n'avait pas « impressionné », après tant d'autres de culture moins raffinée, la terre tunisienne.

L'esprit français, en apportant directement ses influences, a posé une nouvelle empreinte sur une population réceptive; il a enrichi dans une certaine mesure — même, et peut-être surtout, dans les oppositions qu'il a suscitées — la pensée tunisienne; il a affiné encore sa souplesse et lui a ouvert des horizons nouveaux en introduisant un modernisme de bon aloi. A ce titre, on ne saurait lésiner sur un positif culturel dont le maintien de la langue française est le meilleur témoignage. Mais la présence française n'était pas, hélas, que le génie de la France. C'était aussi une armée, une administration, une politique, surtout une conception impérialiste.

Retardée ainsi par le régime auquel elle avait été soumise jusqu'alors, la Tunisie, dès le lendemain de son indépendance, en 1956, plaça au premier plan de ses préoccupations le problème de l'éducation.

« Lorsque nous étions dans l'opposition — dira le président Bourguiba en 1958 — vivant en marge des institutions et harcelant le régime du protectorat pour obtenir la reconnaissance de nos droits, je me disais que, si l'appareil de l'État passait entre nos mains, nous nous attaquerions en priorité au problème de l'enseignement. »

Entreprise en 1958, la réforme de l'enseignement — qui visait à doter le pays d'un système d'enseignement et d'éducation conforme à la fois « à son génie, à sa tradition culturelle et aux idéaux des temps présents » — s'est proposé : *a*) d'unifier le système d'enseignement qui était caractérisé par sa diversité; *b*) de « renationaliser » l'enseignement en l'établissant sur les bases de la réalité nationale et en rendant à la langue arabe la place qui lui revient de droit en tant que langue nationale; *c*) de procéder à l'extension tant horizontale que verticale de la scolarité.

C'est dire que la mission qui incombait au Département de l'éducation nationale était immense et qu'il y avait risque de le voir donner la priorité aux problèmes proprement éducationnels aux dépens des problèmes culturels.

C'est l'une des raisons essentielles qui a conduit le gouvernement tunisien à créer, en 1961, un département spécialement chargé des affaires culturelles et de l'information.

La seconde raison — non moins essentielle — était le fait, de plus en plus évident, que l'école n'est plus l'unique instrument de culture.

Si cette constatation se vérifie aujourd'hui en Europe, elle s'impose également, quoiqu'en un sens assez différent, pour les pays en voie de développement. Dans ces pays, le niveau socio-culturel de l'immense majorité prive le plus souvent l'enfant, comme l'adulte, des possibilités offertes à la plupart des Européens dans leur contexte familial. Il devient, dès lors, plus nécessaire que soient mises en place des structures

permettant à l'ensemble des citoyens de compléter, voire de compenser, la formation donnée dans le cadre de l'école<sup>1</sup>.

La troisième raison enfin est que l'État a, en matière culturelle, une responsabilité envers la nation. Il lui faut définir une politique culturelle, l'intégrer dans la planification générale, faire en sorte que la culture soit accessible à la population la plus large, qu'elle vienne compléter heureusement l'action éducative et aider au développement tant économique que social, qu'elle reflète enfin l'âme de la nation tout en s'ouvrant largement à la culture universelle. Seul un département autonome, disposant de l'autorité politique et morale nécessaire, pouvait mener à bien cette tâche.

1. Voir le numéro spécial de la Revue de l'Institut des belles-lettres arabes sur cette question : *IBLA*, n° 105, janvier-mars 1964, Tunis.

# Structures administratives de l'action culturelle

Les attributions du Secrétariat d'État aux affaires culturelles et à l'information ont été fixées comme suit par un décret en date du 11 décembre 1961 :

*Article premier.* Le secrétaire d'État aux affaires culturelles et à l'information exerce les attributions dévolues antérieurement au secrétaire d'État à l'information en matière de presse, de radiodiffusion, de télévision et de cinématographie.

*Article 2.* Outre les pouvoirs visés à l'article précédent, le secrétaire d'État aux affaires culturelles et à l'information a pour mission de promouvoir et d'harmoniser les activités culturelles par l'élaboration et l'exécution d'un programme de développement et de diffusion de la culture parmi la nation.

A cet effet, il est chargé notamment :

1. De la mise en valeur du patrimoine culturel national;
2. De l'éducation populaire et de base sous tous ses aspects;
3. De la direction des bibliothèques publiques, des musées ainsi que de la conservation des sites et monuments historiques;
4. Des relations à caractère culturel avec l'étranger et spécialement avec les organismes internationaux s'occupant, à quelque titre que ce soit, de la culture;
5. De favoriser par des moyens appropriés les activités artistiques, littéraires et théâtrales;
6. De contrôler, dans le cadre fixé par les lois et les règlements, des organismes ou institutions privés ayant pour objet de promouvoir ou de diffuser des œuvres de l'art et de l'esprit.

Il est à remarquer que le gouvernement tunisien, fermement décidé à promouvoir une vie culturelle dans le pays, n'a pas lésiné sur les moyens et qu'il a opéré une importante restructuration dans le domaine culturel : en créant un ministère spécialement chargé des affaires culturelles<sup>1</sup>; en lui accordant les moyens techniques indispensables à une action de grande envergure : presse, radio, télévision, cinéma; en faisant en

1. Cette étude a été rédigée en août 1969. En novembre 1969, le Secrétariat d'État aux affaires culturelles est devenu le Ministère des affaires culturelles et le Département de l'information a été confié à un secrétaire d'État auprès du premier ministre.

sorte que les affaires culturelles — jusqu'alors dispersées — soient groupées sous une même autorité, ce qui permet d'assurer une meilleure coordination.

Le Secrétariat d'État aux affaires culturelles et à l'information est doté : a) d'un budget de fonctionnement (titre I) qui se renouvelle tous les ans; b) d'un budget d'équipement (titre II) qui est prévu selon les plans de développement : plan triennal, 1962-1964; plan quadriennal, 1965-1968; plan quadriennal, 1969-1972.

Les organismes sous tutelle ont leur propre budget, qui doit être approuvé par le département de tutelle.

En principe ces organismes s'autofinancent à l'exception des 2 institutions suivantes : l'Institut national d'archéologie et d'arts et l'Institut de l'enseignement des adultes.

Ces deux institutions, dont les revenus ne peuvent couvrir les dépenses, assurent l'équilibre de leur budget grâce à des subventions du département de tutelle (Secrétariat à la jeunesse et aux affaires sociales; Secrétariat d'État aux affaires culturelles et à l'information).

Les collectivités locales (municipalités et conseils des gouvernorats) participent dans une proportion variable suivant l'importance de leur budget à l'édification des maisons de la culture, des maisons du peuple, des bibliothèques pour adultes et pour enfants, ainsi qu'au financement de leur fonctionnement.

Le Secrétariat d'État aux affaires culturelles et à l'information comprend deux départements : l'un pour la culture, l'autre pour l'information. Le Département de la culture est constitué par plusieurs directions ou services. Il a sous sa tutelle un certain nombre d'organismes culturels.

### **Institut national d'archéologie et d'arts**

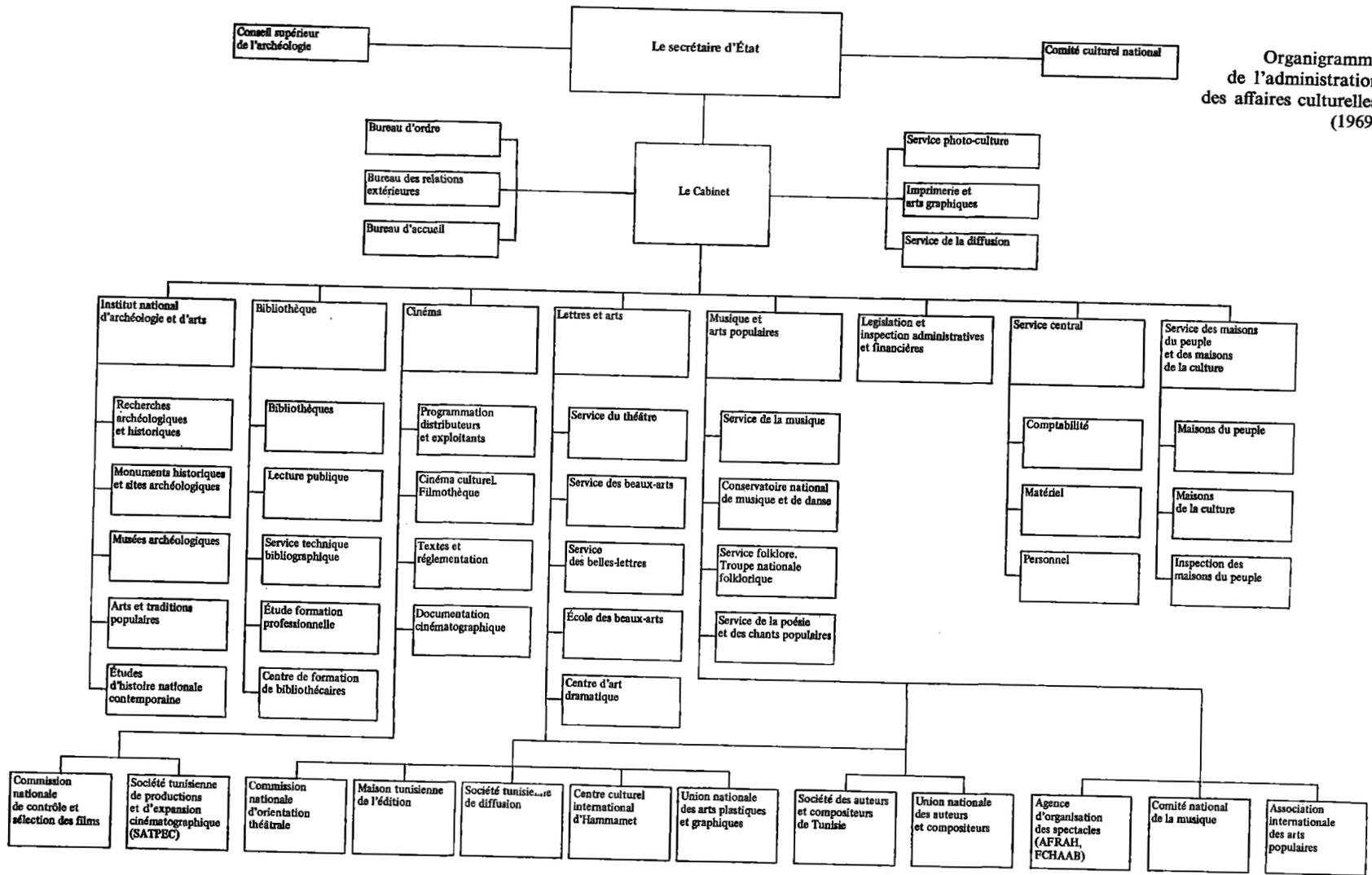
L'Institut national d'archéologie et d'arts, créé par décret en 1957, est un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Il est placé sous l'autorité du Secrétariat d'État aux affaires culturelles et à l'information. efo

Il a notamment pour mission : d'organiser et de promouvoir la recherche archéologique et historique; de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine archéologique et historique national; d'effectuer l'inventaire, l'étude, la conservation et la mise en valeur du patrimoine muséographique national; de collecter, recueillir, étudier et mettre en valeur les arts et traditions populaires.

L'Institut national d'archéologie et d'arts comporte cinq sections : le Centre de recherches archéologiques et historiques; la Direction des monuments historiques et sites archéologiques; la Direction des musées archéologiques et historiques; le Centre des arts et traditions populaires; le Centre d'études d'histoire nationale contemporaine.

Le Centre de recherches archéologiques et historiques a pour mission : a) de développer, orienter et coordonner la recherche archéologique et historique, notamment par la mise au jour des vestiges, l'identification et l'étude archéologique et historique des objets exhumés préalablement à leur transfert aux services de conservation; b) d'assurer la publication de travaux archéologiques et historiques; c) de veiller à la publication régulière d'un périodique consacré aux études, notes et documents relatifs aux recherches archéologiques et historiques.

Organigramme  
de l'administration  
des affaires culturelles  
(1969)



La Direction des monuments historiques et sites archéologiques est chargée : a) d'établir l'inventaire des monuments et des sites étudiés et d'assurer leur classement; b) d'assurer la mise en valeur des monuments et des sites et d'effectuer tout aménagement à caractère utilitaire ou scientifique jugé opportun; c) de veiller par tous les moyens à la préservation des monuments historiques, notamment par l'entretien, la consolidation, la restauration, la garde, etc.; d) d'assurer le contrôle technique et la surveillance des travaux effectués, avec son assentiment, sur lesdits monuments et sites; e) d'assurer la mise en valeur des monuments et des sites et d'effectuer tout aménagement à caractère utilitaire ou scientifique jugé opportun; f) de veiller à l'application des textes législatifs et réglementaires relatifs à la préservation des monuments et sites; g) de participer aux travaux de la Commission des bâtiments civils et de tous autres organismes officiels ou privés existants ou à créer dont l'activité a une incidence sur les monuments historiques ou les sites archéologiques; h) de veiller à la protection des ensembles urbains déclarés d'intérêt historique.

La Direction des musées archéologiques et historiques a sous son autorité tous les musées archéologiques et historiques nationaux, régionaux et locaux. Elle assure la conservation, l'inventaire, l'étude et la mise en valeur du patrimoine national muséographique, archéologique et historique par tous les moyens et, en particulier : a) en créant des musées régionaux et locaux, éventuellement en collaboration avec le Centre des arts et traditions populaires et les collectivités intéressées; b) en aménageant et en agrandissant les musées archéologiques existants et les sections archéologiques dans les musées mixtes; c) en mettant en œuvre les techniques scientifiques les plus appropriées pour la conservation des antiquités qui lui sont confiées; d) en poursuivant une tâche éducative populaire par la mise à la portée du public le plus large possible du patrimoine archéologique et historique au moyen de visites organisées, conférences, brochures, catalogues, photographies ou moulages; e) en facilitant et en encourageant le travail des chercheurs appartenant ou non au personnel des musées.

Le Centre des arts et traditions populaires a, en ce qui concerne les musées d'arts et traditions populaires, les mêmes attributions que la Direction des musées archéologiques et historiques.

Il est institué un Conseil supérieur de l'archéologie présidé par le secrétariat d'État aux affaires culturelles ou par son représentant et comprenant : le directeur de l'Institut national d'archéologie et d'arts, secrétaire général du Conseil; les directeurs des quatre sections de l'Institut national d'archéologie et d'arts, rapporteurs desdites sections auprès du Conseil; un représentant du secrétaire d'État à la Présidence, membre; un représentant du secrétaire d'État à l'intérieur, membre; un représentant du secrétaire d'État à l'éducation nationale (Université de Tunis), membre; un représentant du commissaire général au tourisme et au thermalisme, membre.

Le Conseil supérieur de l'archéologie se réunit au moins une fois par an. Il examine le rapport d'activité de l'Institut national d'archéologie et d'arts. Il émet des avis en ce qui concerne l'organisation des sections et le développement de leurs activités. Il arrête le budget de l'institut et, en cours de gestion, les modifications jugées nécessaires. Il formule des recommandations en vue d'établir les programmes communs d'action pour la mise en valeur, dans tous les domaines, du patrimoine archéologique

et historique national. Il est habilité à accepter ou rejeter les dons et legs non soumis à conditions, charges ou affectations immobilières et ne donnant pas lieu à des réclamations des familles. Dans tous les autres cas, les dons et legs ne peuvent être acceptés que par décret.

Chaque section de l'institut est dotée d'une commission spécialisée présidée par le secrétaire d'État ou son représentant et comprenant : le directeur de l'institut; le directeur de la section intéressée; des représentants désignés par le secrétaire d'État aux affaires culturelles de chaque groupe d'études attaché à la section.

Chaque commission spécialisée se réunit au moins trois fois par an. Elle examine les problèmes d'ordre général concernant la section intéressée. Elle donne son avis quant à la désignation du directeur de la section, au recrutement, à la titularisation et à l'avancement du personnel scientifique. Elle présente au Conseil supérieur de l'archéologie, par l'intermédiaire du directeur de la section, rapporteur, le bilan des activités, les propositions budgétaires et le programme d'action pour l'année suivante.

Les dépenses de fonctionnement de l'institut sont couvertes par une subvention annuelle d'équilibre et par les recettes propres de cet établissement, énumérées ci-après : a) droits d'entrée et de visite des musées et des sites archéologiques, fixés par arrêté conjoint des secrétaires d'État au plan et à l'économie nationale et aux affaires culturelles; b) produit de la vente des publications et des objets réformés; c) produit des dons et legs.

### **Direction des lettres et des arts**

La Direction des lettres et des arts a pour attributions :

#### *Dans le domaine du théâtre*

De promouvoir le théâtre national : en stimulant la création dans les domaines de la production d'œuvres dramatiques, de la mise en scène et du jeu des acteurs; en organisant la formation et le perfectionnement des comédiens aussi bien au centre d'art dramatique qu'au sein des troupes; en contrôlant les activités du théâtre scolaire et du théâtre universitaire; en orientant les activités des troupes professionnelles et du théâtre d'amateurs dans le sens d'une qualité artistique constamment améliorée et d'une organisation moins onéreuse et plus efficace; en organisant la profession de comédien ainsi que les métiers relatifs au théâtre en vue d'encourager les vocations, de favoriser la création de groupes d'hommes de théâtre attachés à leur public et consacrant leur vie à leur art; en organisant la saison de représentations théâtrales sur l'ensemble du territoire et en contrôlant les activités de l'ensemble des théâtres.

De stimuler les échanges culturels dans le domaine du théâtre : en coordonnant les activités de prospection à l'étranger en vue de choisir les spectacles susceptibles d'être présentés en Tunisie; en encourageant les tournées des troupes et des comédiens à l'étranger et en organisant la participation des troupes tunisiennes aux festivals

internationaux; en assurant la liaison avec les conservatoires d'art dramatique à l'étranger, l'Institut international du théâtre et l'Unesco.

*Dans le domaine des beaux-arts*

De promouvoir les arts plastiques : en stimulant la création artistique et en encourageant la diversification des modes d'expression, en particulier parmi les jeunes; en mettant au point les méthodes les plus efficaces pour une diffusion de plus en plus large des œuvres d'art nationales et universelles et leur mise à la portée de toutes les couches de la population; en suscitant la formation d'un public ouvert aux formes d'expression de l'art moderne par un ensemble de méthodes d'éducation permanente y compris l'encouragement des vocations de critique d'art; en contrôlant l'administration des galeries d'art et l'organisation des expositions relatives à toutes les formes d'art plastique; en veillant au recensement des œuvres d'art vendues; en contrôlant les établissements d'enseignement des beaux-arts (École des beaux-arts, École d'arts appliqués, etc.).

De stimuler les échanges culturels dans le domaine des beaux-arts : en établissant des liens avec les conservatoires d'arts plastiques de l'étranger; en procédant à des échanges de documentation avec des conservatoires et des instituts de beaux-arts et d'arts appliqués; en organisant des échanges d'artistes et des échanges d'expositions; en assurant la liaison avec l'Association internationale des arts plastiques et tout autre organisme ayant des buts similaires.

*Dans le domaine des belles-lettres*

De promouvoir la littérature nationale : en encourageant la création littéraire sous toutes ses formes; en permettant aux jeunes vocations de s'affirmer; en assurant une diffusion de plus en plus grande des œuvres tunisiennes parmi des couches de plus en plus larges de la population; en développant l'amour de la lecture des œuvres tunisiennes par la multiplication des clubs de lecture et des débats littéraires, par l'organisation de l'information culturelle, par l'encouragement de la vocation de critiques littéraires, etc.; en assurant la protection des droits d'auteur par le contrôle de la Société des auteurs et compositeurs de Tunisie; en veillant à la bonne marche de l'Union des auteurs et compositeurs tunisiens.

D'assurer l'ouverture sur les littératures étrangères : en encourageant les échanges de visites avec l'étranger; en assurant la participation tunisienne aux rencontres internationales; en organisant de telles rencontres en Tunisie même; en développant un mouvement de traduction des belles œuvres de la littérature universelle en langue arabe et de traduction d'œuvres contemporaines tunisiennes dans les langues étrangères de grande diffusion; en organisant des contacts réguliers avec les plus importantes sociétés de gens de lettres en vue d'un échange d'informations et d'expériences.

*Dans le domaine de l'édition et de la diffusion du livre*

- De stimuler l'édition d'ouvrages tunisiens (œuvres originales et traductions) en organisant des manifestations littéraires, des séminaires d'études, en faisant connaître les ouvrages de qualité et en encourageant la production littéraire, scientifique et artistique;
- De veiller à la diffusion de plus en plus large du livre tunisien à l'intérieur du territoire de la République et à l'étranger;
- De veiller à l'exécution des recommandations du Conseil supérieur de l'édition par les éditeurs tunisiens et notamment par la Maison tunisienne de l'édition;
- D'étudier avec la Société tunisienne de diffusion les moyens propres à favoriser l'importation des livres de culture et à attirer l'attention du public sur les livres étrangers les plus représentatifs de notre époque.

**Institut de l'enseignement des adultes**

Entreprise depuis l'indépendance, l'éducation des adultes est passée par des phases expérimentales destinées à la mise au point d'une solution rationnelle basée sur des données sûres et intimement liée aux perspectives de développement économique et culturel.

Le Parti socialiste destourien, d'abord, le Secrétariat d'État à l'éducation nationale et le Secrétariat d'État aux affaires culturelles et à l'information, ensuite, menèrent des actions dans ce sens qui aboutirent à la création, en 1965, de l'Institut de l'enseignement des adultes (IEA), à qui fut confiée la tâche de concevoir, réaliser, évaluer et adapter un vaste programme d'alphabétisation et d'éducation des masses populaires visant à la promotion de l'homme et à sa formation en vue de participer efficacement au développement social et économique.

Doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, l'institut, placé sous la tutelle du Secrétariat d'État aux affaires culturelles, puis, en 1968, sous celle du Secrétariat d'État à la jeunesse, aux sports et aux affaires sociales, consacre toute une année à l'élaboration d'un plan de quinze ans pour l'élimination de l'analphabétisme, à la mise en place des conseils nationaux, régionaux et locaux, à la formation des cadres nécessaires, à la confection des moyens didactiques, à l'établissement des programmes d'enseignement et aux études préliminaires.

D'autre part, à la suite du Congrès mondial des ministres de l'éducation sur l'élimination de l'analphabétisme, tenu à Téhéran en septembre 1965, le gouvernement tunisien, soucieux de passer à l'application des recommandations de ce congrès, a organisé un mois plus tard (du 16 au 23 octobre 1965), un colloque maghrébin sur l'éducation des adultes, auquel ont assisté outre les représentants des quatre pays du Maghreb, des experts étrangers et un représentant de l'Unesco. Cette conférence contribua largement à l'évolution de la lutte contre l'analphabétisme.

### *Le plan national d'alphabétisation*

Le recensement de 1966 a dénombré 4 533 351 habitants, dont 1 214 688 femmes. La population active de quinze à quarante-cinq ans, qui est considérée comme l'élément productif de la nation, est évaluée à 1 056 700, dont 623 453 femmes. C'est cette proportion de la population qui est visée par le plan d'alphabétisation.

En une première étape, l'Institut de l'enseignement des adultes établit un plan quinquennal (1966-1971) qui tend à alphabétiser 150 000 analphabètes en menant une action dans les secteurs productifs (coopératives agricoles, usines, mines, grandes sociétés nationales), les centres de l'artisanat, l'armée, les prisons et auprès de la jeunesse féminine rurale. En voici la progression :

Étape préliminaire : octobre 1966-1967, 10 000 auditeurs et auditrices; octobre 1967-1968, 20 000; octobre 1968-1969, 30 000; octobre 1969-1970, 40 000; octobre 1970-1971, 50 000.

Étape de liquidation : au total 150 000 auditeurs et auditrices.

### *Le programme d'enseignement*

Les cours comprennent, outre la lecture, l'écriture et le calcul, des leçons adaptées de géographie, d'histoire, d'éducation civique et religieuse. Des cours complémentaires de formation professionnelle ou d'initiation ménagère sont également donnés aux auditeurs et auditrices selon leurs besoins et leurs possibilités.

La durée des cours principaux est de deux années à raison de cinq séances d'une heure et demie par jour (450 h), sanctionnées par un certificat d'éducation sociale (CES) du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>e</sup> degré dont le niveau est celui de la 5<sup>e</sup> année primaire en arabe.

Une 3<sup>e</sup> année bilingue a été créée en 1968 pour ceux qui désirent continuer leurs études (1 090 auditeurs en 1968-1969) et une 4<sup>e</sup> année a démarré en 1969 pour répondre aux nombreuses demandes enregistrées. Ce sera l'un des maillons de la future Université populaire, dont la création fut recommandée à plusieurs reprises et qui concrétisera l'éducation permanente dans notre pays.

Des examens trimestriels de niveau permettent d'évaluer le degré d'évolution de l'action éducative. Pendant les vacances d'été, des cours de rattrapage sont organisés à l'intention des non-admis pour les préparer à la session d'octobre de l'examen du CES.

Le local d'enseignement et son équipement sont fournis par l'entreprise ou le comité local.

Les moyens didactiques : programmes, fiches, manuels sont fournis par l'Institut de l'enseignement des adultes.

Les enseignants sont astreints à des stages de formation et de recyclage au Centre national de formation des cadres de l'alphabétisation, situé non loin de Tunis. Ils appartiennent à quatre catégories et leur nombre a évolué de la façon suivante :

## Structures administratives de l'action culturelle

	1966-1967	1967-1968	1968-1969
Maitres à plein temps relevant de l'IEA	216	304	335
Maitres à temps partiel relevant de l'éducation nationale	99	217	276
Maitres à temps partiel relevant du secteur organisé	82	186	267
Maitres relevant de l'armée nationale	57	75	107
<b>Total</b>	<b>454</b>	<b>782</b>	<b>985</b>

Les maîtres à plein temps sont recrutés parmi les titulaires du baccalauréat ou du *tahcil*<sup>1</sup>. Ils sont formés et rémunérés par l'Institut de l'enseignement des adultes et fournissent trente heures de travail par semaine. Chacun est responsable de quatre groupes de vingt à vingt-cinq auditeurs chacun.

Ceux relevant du Ministère de l'éducation nationale donnent sept heures et demie de cours par semaine à un seul groupe après leurs heures de classe. Ils perçoivent une indemnité de l'Institut de l'enseignement des adultes.

Ceux du secteur organisé sont choisis parmi les agents de l'entreprise intéressée, rémunérés par elle et chargés en général d'un seul groupe. Ils sont astreints aux stages organisés par l'Institut de l'enseignement des adultes. –

Il en est de même pour ceux de l'armée, des centres de rééducation et des prisons. Il est à signaler que six maîtres aveugles dirigent des classes d'aveugles analphabètes suivant la méthode Braille.

### *Motivation et encouragements*

Après la proclamation des résultats de l'examen final, des cérémonies de clôture de l'année scolaire sont organisées à l'échelle des centres, des délégations et des gouvernorats. Au cours de ces fêtes, présidées par de hautes personnalités, de nombreux prix d'encouragement en espèces ou en nature sont distribués aux lauréats. Certaines entreprises accordent aussi des primes, des avancements exceptionnels et des améliorations de catégorie à leurs ouvriers.

Il est intéressant de noter que la presque totalité des coopératives primées en janvier 1969 par l'Union nationale de la coopération pour leur réussite dans tous les domaines organisent des cours d'alphabétisation pour leurs adhérents.

On trouvera à la page suivante les résultats comparés de l'assiduité et de la réussite aux examens du certificat d'éducation sociale pour les deux premières années ainsi que les résultats du deuxième examen trimestriel de mars 1969.

Depuis janvier 1968, un programme d'alphabétisation par la télévision et la radio portant sur la lecture, l'écriture, le calcul, l'histoire, la géographie, l'instruction civique et religieuse est diffusé à raison de deux heures et demie par semaine en collaboration avec la Radiodiffusion-télévision tunisienne (RTT). Les auditeurs qui suivent

1. Diplôme tunisien qui sanctionnait les études secondaires de type traditionnel.

Effectifs	1966-1967	1967-1968	1968-1969	Total
Inscrits	16 156	32 595	42 890	91 641
Candidats	13 470	27 968	36 525	77 963
Participants	12 087	24 574	29 263	65 924
Admis au CES	5 945	16 164	19 081	41 190

ces cours étaient au nombre de 700 en 1968 et de 3 688 en 1969. Ils se répartissent en trois catégories qui se caractérisaient comme suit en 1969 : *a*) 86 centres dirigés (1 803 auditeurs et 248 auditrices) tenus par des maîtres spécialisés qui ont reçu une formation adéquate et qui aident les auditeurs avant et après l'émission; *b*) 26 centres semi-dirigés par des volontaires dans les locaux du parti, les maisons du peuple, les locaux de l'Union des femmes ou de la jeunesse; *c*) des auditeurs volontaires, représentant 155 familles recensées; *d*) un centre expérimental et plusieurs centres témoins fonctionnent parallèlement sans téléviseur. Des documents d'accompagnement (fiches, livrets de lecture, écriture et calcul, etc.) aident maîtres et auditeurs à mieux assimiler les cours donnés.

Des spécialistes de la recherche, relevant de l'Institut de l'enseignement des adultes et d'institutions compétentes suivent de près l'expérience et en évaluent au fur et à mesure la marche et les résultats.

En 1968, sur 700 inscrits, 538 auditeurs avaient participé à l'examen final et 378 avaient été admis au CES. En 1969, sur 3 688 inscrits, 2 312 auditeurs ont passé l'examen en mars, et 1 880 ont obtenu la moyenne.

Les activités culturelles jouent un grand rôle dans les centres d'alphabétisation. Elles sont très diverses et permettent de consolider et d'enrichir les acquisitions et de réaliser une éducation permanente et variée : conférences-débats sur des sujets d'actualité et en rapport étroit avec le milieu; projections de films et de films fixes ayant un but éducatif et attrayant; représentations théâtrales (en langage parlé) à caractère éducatif et traitant de sujets actuels; excursions dans la région, dans les autres gouvernorats, et même à l'étranger — certaines ont même été faites en avion grâce à des billets offerts gratuitement aux plus méritants; les clubs pour adultes, les auberges et les colonies reçoivent sans cesse des groupes d'auditeurs; les Semaines de l'éducation civique, organisées mensuellement dans les régions rurales, mobilisent tous les cadres et les animateurs de la région; la plupart des centres assurent une formation complémentaire adaptée aux besoins : agricole, artisanale, ménagère, professionnelle, etc.

Les moyens audio-visuels acquis ou fabriqués par l'IEA sont largement employés dans les centres. Les principaux sont les suivants : édition d'un journal mensuel *Iqra*, spécialement conçu pour les auditeurs (25 000 exemplaires); édition d'une revue trimestrielle à l'intention des éducateurs ainsi que de plusieurs revues régionales; réalisation de vingt-cinq films fixes en plusieurs exemplaires; impression de manuels de lecture, de géographie, d'enseignement télévisé, ainsi que de 15 livrets de révision; organisation de plusieurs expositions fixes ou itinérantes sur l'alphabétisation; réalisation de quatre courts métrages sur l'action d'alphabétisation fonctionnelle;

distribution dans la plupart des centres de téléviseurs, projecteurs, magnétophones, etc.; un laboratoire-photo perfectionné assure le tirage des documents de toutes sortes; une émission de radio quotidienne pour le télé-enseignement et une émission hebdomadaire de trente minutes sont diffusées à l'intention des auditeurs; des affiches, tracts et slogans sont tirés à des milliers d'exemplaires en certaines occasions.

*Structures nationales et régionales  
de l'Institut de l'enseignement des adultes*

1. Le Conseil national, groupant les représentants de tous les secrétariats d'État et des organisations nationales (Parti, Union des femmes, Union des travailleurs, Coopération, Jeunesse);
2. L'Administration centrale de l'Institut de l'enseignement des adultes, groupant des sections de l'enseignement, des études et recherches, de la formation des cadres, de l'animation et de la culture, de la télévision éducative;
3. Les conseils régionaux, au niveau des treize gouvernorats, constitués à l'instar du Conseil national. Un inspecteur, un commissaire régional et des animateurs nommés par l'IEA sont chargés, au sein de ces conseils, de l'exécution des programmes établis;
4. Les conseils locaux, au niveau des 120 délégations, ont les mêmes charges dans leur secteur;
5. Les comités de centre, au sein de l'entreprise ou du village, contrôlent et assurent la bonne marche des classes de leur ressort.

*Études et recherches*

Un grand nombre de sociologues et de chercheurs de l'institut et d'institutions spécialisées poursuivent, depuis le début de l'action d'alphabétisation, des études et des recherches sur des sujets variés et certains d'entre eux ont publié les résultats de leurs travaux.

L'Université de Tunis, notamment, est étroitement associée aux études et recherches entreprises pour évaluer et contrôler l'évolution de l'action d'alphabétisation.

En matière de coopération internationale, les échanges d'informations et de délégations, les visites d'experts étrangers et internationaux, les séjours de stagiaires étrangers en Tunisie et tunisiens à l'étranger se sont multipliés depuis la création de l'IEA.

L'expérience tunisienne est suivie de très près par plusieurs institutions étrangères et internationales.

Un certain nombre d'experts en alphabétisation et de boursiers de l'Unesco ont été envoyés en Tunisie pour des séjours et des stages plus ou moins longs.

Une micro-expérience, réalisée avec la collaboration de l'Unesco dans une coopérative agricole du Mornag, a permis d'étudier l'importance de la fiche et de l'affiche dans l'alphabétisation fonctionnelle. Un court métrage relate les étapes de cette micro-expérience.

Un programme plus vaste intéressant 45 000 ouvriers agricoles de la région de

Béja est à l'étude et pourrait être partiellement financé par le Fonds spécial des Nations Unies.

La 4<sup>e</sup> session du Conseil national supérieur de l'alphabétisation des pays arabes s'est tenue à Tunis en février 1968. Huit stagiaires arabes ont participé à un stage de six mois en Tunisie.

Cinq délégations d'éducateurs et d'auditeurs ont fait des voyages en Algérie, en Libye, en Italie, en Yougoslavie et en France.

### *Conférences et séminaires*

Une conférence mensuelle des cadres, groupant les chefs de service, les inspecteurs et les commissaires régionaux, permet de suivre la marche des activités et de discuter des problèmes d'alphabétisation.

Les inspecteurs régionaux organisent mensuellement une conférence pédagogique pour les maîtres.

Les conseils régionaux et locaux organisent périodiquement des séminaires groupant tous les responsables des entreprises et des organisations intéressées afin d'étudier les problèmes relatifs aux centres et de décider des programmes, des prix d'encouragement, etc.

Ces conférences régionales sont couronnées par une conférence nationale des cadres de l'éducation sociale qui se tient chaque année à l'occasion de la Journée mondiale de l'alphabétisation.

Elle passe en revue les étapes franchies, discute des différents aspects de la campagne de l'alphabétisation, présente une série de recommandations à la lumière des résultats enregistrés et des difficultés rencontrées et trace la voie à suivre pour l'avenir.

Il est possible d'affirmer que les résultats enregistrés en moins de trois ans par l'Institut de l'enseignement des adultes ont été encourageants et ont même dépassé les prévisions tant en ce qui concerne la mobilisation des forces vives du pays pour la réussite du plan d'alphabétisation que le nombre de citoyens ayant bénéficié d'une formation variée leur permettant de s'intégrer plus efficacement au sein des cadres productifs du pays.

Le jury international du Prix Mohammed Reza Pahlavi a décerné à l'Institut de l'enseignement des adultes, à l'occasion de la troisième Journée internationale de l'alphabétisation, le 8 septembre 1969, une mention d'honneur « pour sa contribution déterminante au lancement et à la mise en œuvre d'un programme national d'alphabétisation des adultes, dans le cadre duquel est élaborée, expérimentée et appliquée une méthodologie efficace d'alphabétisation et de formation ».

# Élaboration d'une politique culturelle à long terme et analyse des besoins culturels

A l'occasion de l'élaboration du plan quadriennal (1965-1968), il a été procédé à la création de comités sectoriels, dont le comité sectoriel « Culture et promotion de l'homme » qui était présidé par le secrétaire d'État aux affaires culturelles et à l'information et qui s'est subdivisé en cinq sous-comités sectoriels : bibliothèques, beaux-arts, cinéma, archéologie, maisons de la culture et maisons du peuple.

La première phase des travaux de ces comités a comporté l'élaboration, pour les treize gouvernorats de la République, d'études régionales dont l'objet était de délimiter, par gouvernorat, un certain nombre de zones formant des ensembles à mettre en valeur.

Une deuxième phase a été consacrée aux travaux des comités régionaux et locaux chargés de l'élaboration du plan à l'échelon régional. Une synthèse de ces travaux a été établie par secteurs et communiquée à chaque comité sectoriel.

Une troisième phase a consisté dans l'élaboration du plan par les comités sectoriels après un travail de synthèse et d'harmonisation des travaux des différents comités sectoriels.

Concept tout à fait récent dans la théorie économique, le développement régional est apparu en Tunisie en 1961, associé à l'idée de planification. Il concrétise le souci des responsables du développement d'introduire l'élément spatial dans la connaissance et la prévision et de remédier au déséquilibre entre régions en expansion et zones déprimées.

Par ailleurs la « déglobalisation » des actions sectorielles du plan de développement et leur insertion dans un cadre régional les rend plus accessibles et plus attrayantes à la population locale, qui se sent accrochée par des problèmes concrets qu'elle peut discuter et sur lesquels elle peut engager le « dialogue » avec le sommet.

Le rôle du développement régional dans l'établissement du plan est conçu à l'échelle régionale et au niveau central.

### **Phase régionale**

Les comités locaux et régionaux du plan délibèrent sur les objectifs et les actions sectorielles du plan quadriennal. Il s'agit pour eux de fixer les priorités d'action et le volume des investissements à effectuer pour la période quadriennale considérée.

### **Phase centrale**

Les rapports des comités régionaux sont regroupés, ventilés sectoriellement et adressés aux comités sectoriels *ad hoc*. Ces derniers apprécient les prévisions quantitativement (volume des investissements, nombre d'écoles, de dispensaires, de maisons de la culture, de bibliothèques à créer, etc.) et globalement, de manière qu'elles présentent une cohérence certaine avec les chiffres retenus par le comité sectoriel intéressé.

Une fois ce test de cohérence établi, les comités sectoriels renvoient à la Commission de synthèse chargée du développement régional les propositions définitivement retenues par eux. Le rôle de la Commission de synthèse est de vérifier s'il y a concordance totale entre les prévisions additionnées de l'ensemble des gouvernorats et les chiffres globaux retenus par les comités sectoriels.

C'est en cas de non-concordance des chiffres pour tel secteur ou telle branche que le problème de l'arbitrage se pose : il s'agira, par exemple, de faire des ajustements entre les régions pour ne pas dépasser les prévisions globales des comités sectoriels pour les investissements culturels, donc de diminuer les investissements culturels dans les gouvernorats dotés d'un plus grand nombre d'institutions culturelles et de renforcer les investissements dans les régions déprimées.

La Commission de synthèse a donc un rôle de choix dans les priorités et d'arbitrage entre les régions de manière à accélérer le développement des régions attardées. Elle a aussi pour rôle d'établir une liste des régions et des zones déprimées, couvrant tout ou partie d'un gouvernorat, et de proposer leur institution en « régions d'action prioritaire ».

En outre, elle est tenue d'élaborer toute une politique d'« animation régionale » permettant la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions telles que : investissements publics prioritaires (routes et transports, enseignement, institutions culturelles, etc.); aide préférentielle de l'État : fiscalité régionale, subventions, prêts, etc.; création de sociétés régionales d'équipement avec la participation de la Société nationale d'investissements (bureau d'études, crédit à moyen et à long terme, utilisation de l'épargne privée de la zone); déconcentration administrative, avec la création de commissaires régionaux au développement chargés de la coordination et de l'animation à l'échelle de la zone.

Le comité sectoriel « Culture et promotion de l'homme » a tenu compte pour la planification du développement culturel : de la transformation et de l'évolution de la société tunisienne; des besoins culturels de la population exprimés par les assises populaires (cellules du parti, syndicats, etc.) dans les rapports des comités régionaux et locaux; des objectifs culturels à atteindre; des possibilités matérielles et en cadres du pays.

### **Analyse des besoins culturels**

Les meilleurs résultats, dans ce domaine, ont été obtenus grâce aux travaux du comité sectoriel « Culture et promotion de l'homme » qui se sont fondés sur les rapports fournis par les comités régionaux et locaux institués à l'occasion de l'élaboration du plan de développement quadriennal (1965-1968) et qui ont poursuivi leurs travaux pour la préparation du plan quadriennal (1969-1972).

Le Secrétariat d'État aux affaires culturelles et à l'information fait également appel, pour l'analyse des besoins culturels, à des enquêtes et sondages effectués par l'intermédiaire des comités culturels centraux, régionaux et locaux ainsi que par l'intermédiaire de la Radiodiffusion-télévision tunisienne; aux conclusions des rapports des tournées d'inspection et de contrôle des cadres; à la formulation des besoins culturels par les filiales du Parti socialiste destourien (cellules, comités de coordination...), les syndicats, les organisations nationales, les associations de jeunes, de femmes et d'étudiants.

Lors du recensement national de 1966, un questionnaire précis relatif aux intérêts culturels des individus, à leur niveau et à leurs besoins culturels a été joint à la fiche de renseignements remplie par chaque chef de famille.

# Les supports de l'action culturelle

Trois principes ont guidé l'action culturelle entreprise dès la création — en 1961 — du Secrétariat d'État aux affaires culturelles : la démocratisation de la culture, la « renationalisation » de la culture et la décentralisation de la culture.

Cette action devait comporter quatre aspects ; un aspect économique : libre accès de tous à la culture ; un aspect social : extension des possibilités d'accès à la création de la culture ; un aspect idéologique : promotion de la culture nationale et large ouverture sur la culture universelle ; un aspect géographique : implantation d'un réseau de foyers culturels couvrant l'ensemble du pays.

Pour la réalisation de cette politique, le Secrétariat d'État aux affaires culturelles et à l'information décida l'institution des comités culturels, la création de maisons de la culture et de maisons du peuple, la restructuration des musées, la réorganisation des bibliothèques.

## Les comités culturels <sup>1</sup>

Placés sous l'autorité du Secrétariat d'État aux affaires culturelles et à l'information, les comités culturels sont organisés selon les structures suivantes :

1. Le Comité culturel national. Établi à Tunis, il a pour tâche d'élaborer un programme annuel d'activités culturelles et artistiques pour l'ensemble du pays ; de coordonner l'activité des comités culturels centraux, régionaux et locaux ; enfin, de contribuer au renforcement des relations culturelles avec les pays étrangers.

Les membres du Comité culturel national sont désignés par le président de la République, sur proposition du secrétaire d'État aux affaires culturelles et à l'information.

2. Les comités culturels centraux. Au nombre de treize, à raison d'un par gouvernorat, ils ont pour mission notamment de coordonner les activités culturelles dans le gouvernorat et d'arrêter le programme annuel des activités des maisons du peuple.

3. Les comités culturels régionaux. Créés au siège de chaque délégation, ils assurent

1. *Journal officiel de la République tunisienne*, décrets du 19 avril 1963 et du 31 mai 1965.

l'exécution des programmes culturels qu'ils fixent en collaboration avec le comité culturel central de leur gouvernorat.

4. Les comités culturels locaux. Au niveau des petites communes, ces comités constituent l'ultime ramification d'une organisation très structurée qui, partant de la capitale, s'étend aux régions les plus éloignées.

L'esprit qui a inspiré la mise en place de telles structures apparaît clairement : pour le législateur il s'agissait avant tout de s'intéresser aux villes, aux villages, aux campagnes de l'intérieur et d'atténuer, sur le plan culturel, le déséquilibre entre Tunis et le reste du pays.

Ce mouvement de décentralisation a donné des résultats satisfaisants et s'est concrétisé en réalisations tangibles : dans les villes de l'intérieur, ciné-clubs, bibliothèques, troupes théâtrales et musicales se multiplient. Les différents comités culturels rivalisent d'ardeur pour doter leurs régions de maisons de la culture et de maisons du peuple.

Rendant hommage à cette action de diffusion culturelle qu'il n'a cessé d'encourager, le chef de l'État tunisien constatait, dans une allocution prononcée le 21 juillet 1967, que « les régions les plus reculées, où jadis la vie s'éteignait avec la fin du jour, connaissent aujourd'hui les bienfaits de la culture, sous ses formes les plus variées et les plus vivantes ».

Ce réseau de comités culturels — parsemés à travers tout le pays — s'est révélé être un outil efficace pour une véritable décentralisation culturelle.

L'expérience a démontré cependant que les résultats obtenus par les divers comités culturels étaient inégaux. Cela tenait au dynamisme des membres qui les composaient, ainsi qu'à leur sens de l'initiative et des responsabilités.

Ne pouvant trop exiger d'eux, car ils étaient bénévoles, le Secrétariat d'État aux affaires culturelles et à l'information décida de nommer au poste de secrétaire général de chaque comité culturel central un animateur permanent salarié à plein temps.

Les secrétaires généraux des comités culturels centraux sont devenus, depuis lors, des dirigeants responsables. Ils représentent le Secrétariat d'État aux affaires culturelles et à l'information dans leur gouvernorat. Ils participent à la conception, à l'élaboration et à l'exécution de l'action culturelle dans leur région.

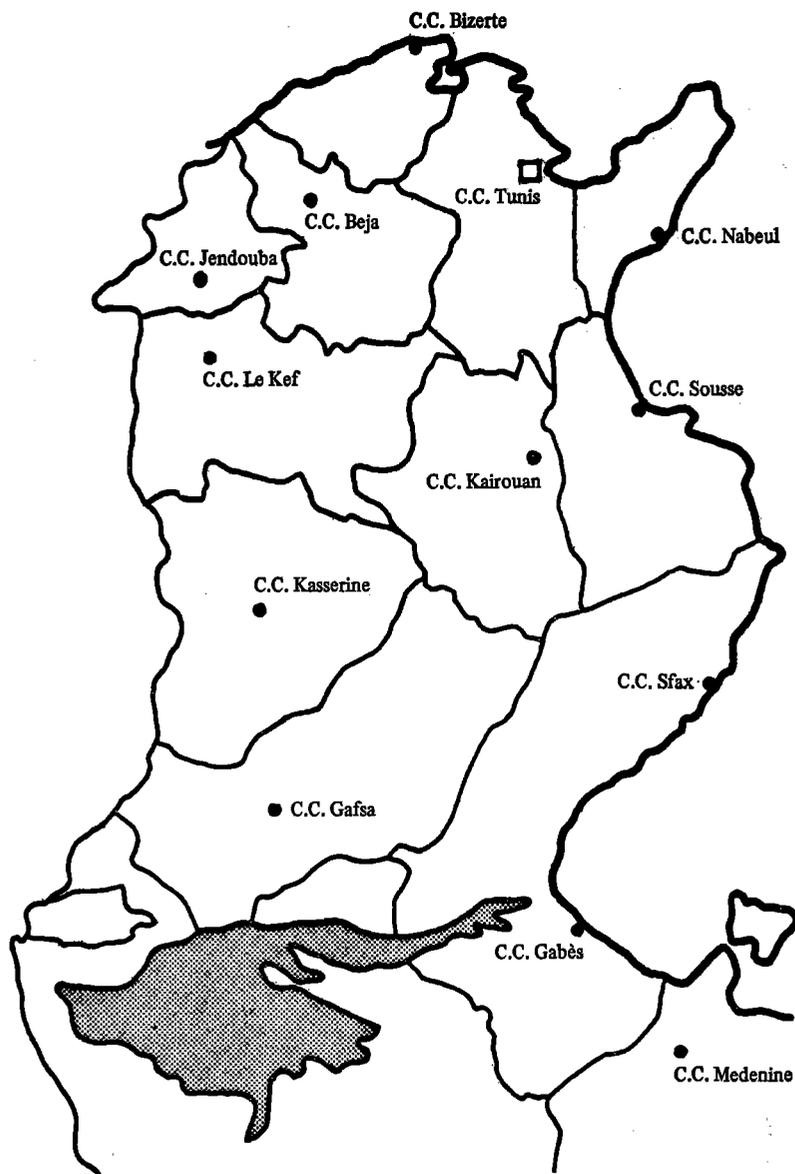
### **Les maisons de la culture**

Lieux de rencontre entre les hommes et leur culture, lieux de confrontation entre toutes les cultures, les maisons de la culture sont considérées par les responsables tunisiens comme des instruments privilégiés pour la réalisation de leur politique en matière culturelle.

Elles permettent en effet, par leur implantation et par leur conception, la décentralisation culturelle visée en premier lieu par le Secrétariat d'État aux affaires culturelles et à l'information : décentralisation tant sur le plan géographique (« quand le public ne va plus à la culture, il faut que la culture aille au public et le stimule »<sup>1</sup>, que sur le

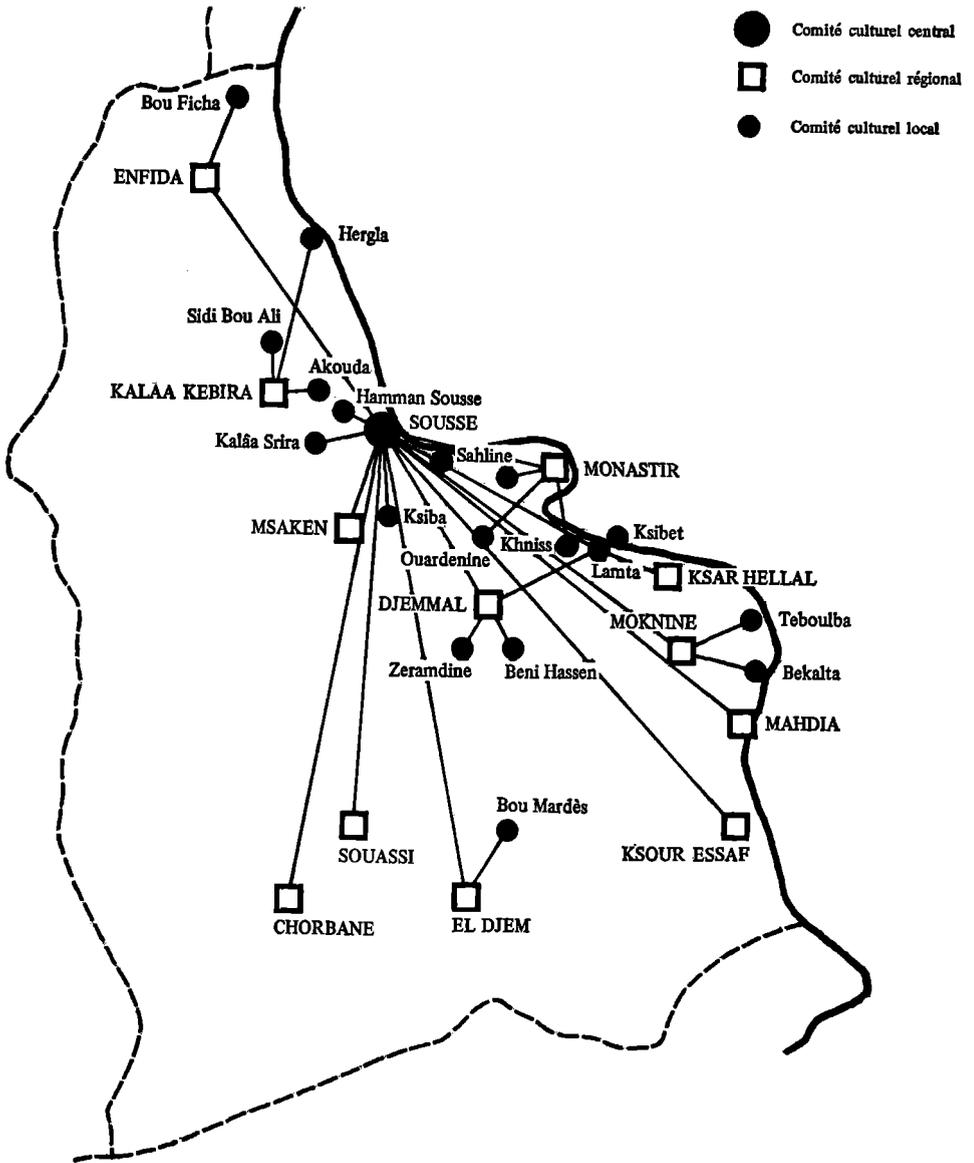
1. Emmanuel Mounier.

Les supports de l'action culturelle



Comités culturels centraux  
(Un par chef-lieu de gouvernorat)

# Les supports de l'action culturelle



Gouvernorat de Sousse.  
Implantation des comités culturels dans un gouvernorat

plan social (en faisant en sorte que les biens de la culture, au lieu d'être réservés à quelques-uns, soient à la disposition et à la portée de tous<sup>1, 2</sup>).

La participation de la population à la vie de la Maison de la culture de Tunis — malgré l'exiguïté de ses locaux et la contenance de sa salle qui ne dépasse pas 320 places — démontre la réussite de cette formule de « foyer polyvalent ».

Pendant la saison 1965-1966, 128 700 personnes ont participé aux 437 manifestations organisées à la Maison de la culture, au rythme de 54 par mois.

Ces chiffres concernent les concerts et les récitals, les séances de « Connaissance du monde » et les séances cinématographiques. Ils ne couvrent ni les 47 conférences ni les 51 représentations théâtrales données par la troupe de la Maison de la culture, ni les 21 auditions de musique enregistrée et commentée, ni les 25 expositions, ni les réceptions, ni la fréquentation du bar et de la bibliothèque.

L'un des objectifs principaux des maisons de la culture et des comités culturels est, d'abord, de contribuer au renouveau de la culture nationale : dans tous les gouvernorats, les responsables culturels sont invités à participer à la renaissance du folklore local, à s'intéresser à l'archéologie, à la poésie populaire, à la musique traditionnelle, en étroite collaboration avec les services du Secrétariat d'État aux affaires culturelles et à l'information. On notera, par exemple, l'intérêt des recherches effectuées dans le domaine de la musique traditionnelle (le *malouf*) : ces recherches apparaissent d'autant plus utiles que les anciennes mélodies ne sont pas écrites. Il est urgent de les recueillir avant que disparaissent ceux qui en assurent encore la transmission orale<sup>3</sup>. Les comités culturels locaux ont été chargés, notamment, de rechercher les connaisseurs du *malouf*, d'enregistrer les mélodies des différentes régions, d'y intéresser les jeunes Tunisiens et Tunisiennes.

Mais le souci de promouvoir une culture nationale va de pair avec la volonté de faire connaître la culture universelle. C'est ainsi qu'à la Maison de la culture de Tunis, par exemple, les concerts de Tchaïkovski alternent avec ceux du *malouf*, le Centre dramatique de la Maison de la culture a joué successivement Ionesco dans le texte original, Taoufik El Hakim dans une adaptation et une pièce d'un jeune auteur tunisien *Saada wa Saada*; l'œuvre d'Ibn Khaldoun a été analysée par un professeur français de la Sorbonne après avoir été commentée par un professeur tunisien de l'Université de Tunis; Shakespeare, Dante, Baudelaire et Goethe ont été présentés au

1. « ... la culture sera entendue dans le sens le plus large, au sens de la culture de l'homme, dans laquelle interviennent le style de vie, la vision du monde et la conscience que doit avoir tout citoyen de l'environnement social et culturel où il vit. On s'adressera donc aussi bien aux élites qu'aux couches les plus modestes de la population en vue de les faire accéder à la dignité de la compréhension des choses de l'esprit. » (Note sur l'organisation culturelle en Tunisie par M. Chedli Klibi, secrétaire d'État aux affaires culturelles et à l'information.)
2. Ainsi, à la Maison de la culture de Tunis, l'entrée est très souvent gratuite, et elle n'excède en aucun cas 100 millimes (0,19 dollar environ). En 1963, on a pratiqué une baisse générale sur les prix des places dans les théâtres. Cette baisse a été maintenue jusqu'à ce jour. Des prix spéciaux (ne dépassant pas 35% des prix habituels) ont été fixés pour les étudiants, les enseignants et les membres des troupes de théâtres d'amateurs.
3. En Afrique, a-t-on dit non sans raison, « chaque vieillard qui meurt est une bibliothèque qui brûle ».

public tunisien par des conférenciers britanniques, italiens, français et allemands.

Dans le cadre des Semaines culturelles étrangères, le public tunisois a pu se familiariser avec certains aspects de la culture de bon nombre de pays amis : Allemagne, Amérique latine, Belgique, Bulgarie, France, Inde, Italie, Liban, Maroc, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, URSS.

Grâce aux conférences illustrées de « Connaissance du monde », le public tunisien a pu faire connaissance avec de nombreux pays : l'Afrique noire, l'Allemagne, l'Argentine, le Cachemire, l'Égypte, l'Éthiopie, la Finlande, la France, la Grèce, Hawaii, l'Italie, le Japon, le Laos, le Mexique, la Polynésie, la Turquie...

Plusieurs « semaines » ou « mois » du cinéma étranger ont été organisés.

Enfin des dizaines de pièces de théâtre de langue française et d'auteurs français, italiens, britanniques, américains ou soviétiques ont été représentées tant à Tunis que dans certaines villes de l'intérieur.

Toutes les activités « étrangères » ont été organisées soit dans le cadre des échanges culturels, soit par le moyen d'achat de spectacles.

L'implantation des théâtres et maisons de la culture vise à assurer, à long terme, la couverture de l'ensemble du territoire.

### Les maisons du peuple

Les maisons du peuple sont pour les villes et les villages de l'intérieur ce que la Maison de la culture est pour la capitale. Le contexte, il est vrai, est différent; mais l'esprit reste le même. Comme la Maison de la culture, les maisons du peuple sont animées par les comités culturels et dépendent du Secrétariat d'État aux affaires culturelles et à l'information.

En Tunisie, les premières maisons du peuple ont été créées en 1960 : elles étaient alors le fruit d'initiatives locales dues à certaines municipalités ou à certaines cellules du Parti socialiste destourien. Bientôt l'expérience devait s'étendre et, en 1962, c'est le Secrétariat d'État aux affaires culturelles qui prenait en main l'organisation des maisons du peuple. Désormais leur construction était échelonnée méthodiquement sur plusieurs années, dans le cadre du plan, et soumise à des normes précises pour une répartition fonctionnelle des locaux<sup>1</sup>.

Il existe actuellement en Tunisie 65 maisons du peuple. On notera que, dans un souci de décentralisation, les maisons du peuple ont été construites en priorité dans les régions les plus isolées; progressivement elles seront implantées dans tout le pays.

Un des aspects les plus caractéristiques des maisons du peuple en Tunisie est leur prise en charge par le Parti. C'est la cellule du Parti socialiste destourien dans les petites villes et le Comité de coordination du Parti dans les agglomérations importan-

1. Selon ces normes, toute maison du peuple doit comporter les locaux suivants : une grande salle de spectacle (cinéma, théâtre), une salle d'exposition, une salle de conférences, une bibliothèque (pour prêt à domicile et lecture sur place), un buffet, des bureaux réservés aux responsables des diverses organisations nationales (Parti, syndicat, mouvement de jeunesse, Union nationale des femmes tunisiennes, etc.) et aux différents clubs et associations culturelles (théâtre, échecs, musique, peinture, etc.).

tes qui prennent en main l'animation des maisons du peuple et donnent l'orientation d'ensemble, chaque maison étant placée sous la responsabilité d'un secrétaire nommé par le Secrétariat d'État aux affaires culturelles. De ce secrétaire est exigé un minimum de culture générale (*tahsil* ou baccalauréat), la connaissance de la langue française et une certaine compétence en matière d'éducation des adultes. Ainsi, les secrétaires des maisons du peuple sont le plus souvent des instituteurs ou d'anciens animateurs de mouvements de jeunesse, choisis pour leur ouverture d'esprit et leur sens des responsabilités. En outre, ils suivent un stage spécialisé durant un mois et demi pour s'initier à la tâche qu'ils devront assumer dans les maisons du peuple.

Cette tâche n'est pas aisée : il s'agit en effet de contribuer à la promotion humaine, à la fois civique, sociale, culturelle, d'une population fort diversifiée où se côtoient les propriétaires ruraux, les ouvriers agricoles, les fonctionnaires, le milieu enseignant (professeurs et élèves) et aussi les chômeurs et les analphabètes.

L'extrême différence des niveaux socio-culturels constitue un lourd handicap pour un travail vraiment efficace et adapté à tous. Du moins, l'effort actuellement réalisé, venant s'ajouter à l'œuvre immense de scolarisation qui se développe aujourd'hui, constitue déjà une appréciable contribution au développement du pays; demain, elle devrait pouvoir porter tous ses fruits.

### **Le Centre culturel international d'Hammamet**

Situé dans un des plus beaux sites méditerranéens, disposant d'une plage de sable fin, d'un grand nombre de bungalows dispersés dans un parc de neuf hectares et d'un théâtre de plein air pouvant accueillir mille spectateurs et équipé d'un matériel d'éclairage et de sonorisation moderne, le Centre culturel international d'Hammamet s'est fixé pour objectif « d'être le lieu de rencontre et d'échange non seulement entre hommes de culture méditerranéens mais également entre hommes de tous les pays du monde que la civilisation méditerranéenne séduit et qui sont à la recherche d'échanges et de confrontations d'idées et d'expériences ».

Neuf séminaires ou colloques scientifiques ou culturels internationaux s'y sont tenus en 1968. La plupart traitaient de sujets intéressant la Méditerranée, depuis la biologie et la génétique de l'homme méditerranéen jusqu'aux problèmes de la création romanesque dans le roman maghrébin contemporain.

Quelques activités culturelles nationales d'un haut niveau y ont été organisées, comme la III<sup>e</sup> Conférence sur l'enseignement des adultes par la télévision organisée au centre par l'Institut d'éducation des adultes au mois de mai 1968, ou les Journées d'histoire moderne et contemporaine organisées par la Faculté des lettres de Tunis à l'intention des étudiants de la section d'histoire avec la participation de professeurs invités de différentes universités de France et des professeurs de l'Université de Tunis. Mais l'activité la plus originale, et qui a éveillé le plus d'intérêt dans le pays, a été l'organisation de ce que le directeur du centre a appelé les Dimanches d'Hammamet.

Grâce à la collaboration du doyen de la Faculté des lettres et à l'enthousiasme d'étudiants de différentes facultés, des groupes de trente étudiants, jamais les mêmes,

ont pu établir un dialogue avec leurs professeurs au centre pendant toute une journée autour de thèmes préalablement choisis, comme l'avenir de la culture tunisienne, le métier d'historien, l'homme musulman face à ses valeurs, la civilisation méditerranéenne.

Le centre a assuré le transport gratuit des étudiants et leur a servi un déjeuner au prix coûtant.

En dehors du Festival international d'Hammamet qui a lieu chaque été et qui s'est imposé comme une activité culturelle internationale importante, le centre prête ses installations, dans la période comprise entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mai, à tout colloque international scientifique ou artistique; il établit les contacts nécessaires pour assurer, au besoin, une participation tunisienne et il peut fournir le gîte, le couvert et des possibilités de travail à vingt participants en chambres individuelles et à quarante en chambres à deux lits. La participation aux frais est de 3 500 dinars tunisiens par jour et par personne.

Le centre met à la disposition des pays méditerranéens vingt bourses de séjour d'un mois au profit de jeunes artistes (peintres, musiciens, hommes de théâtre) ou de jeunes écrivains, afin qu'ils se livrent à un travail de création. La présence au centre, au même moment, de jeunes artistes créateurs de nationalités différentes permet des échanges fructueux et la dispersion des bungalows dans le parc rend possible l'isolement et la concentration. Les bourses sont accordées aux jeunes sur recommandation d'un conservatoire, d'une académie, d'une université, d'une maison d'édition. Elles ne couvrent pas les frais de voyage qui doivent être supportés par le boursier ou l'institution qui le recommande.

Le centre peut accueillir, dans la limite des places disponibles, des hôtes payants qui voudraient s'y reposer ou travailler. La participation aux frais est de 3 500 dinars par jour et par personne.

Le centre met les installations de son théâtre de plein air, en dehors de la période du festival, à la disposition de groupes de comédiens qui, en collaboration avec des hommes de théâtre tunisiens, y montent un spectacle, qui peut être exploité par la suite sous l'égide du centre. Les comédiens étrangers et tunisiens sont pris en charge par le centre durant la période des répétitions, dans des conditions qui sont fixées pour chaque cas.

### **Les musées**

Pour les responsables tunisiens, les musées sont destinés à être un grand instrument de culture collective. Leur rôle consiste avant tout à sauver les œuvres du passé, mais aussi à être pour le peuple un centre d'information visuelle capable de lui faire aimer et connaître son passé, base de son évolution, de sa poussée, qui doit soutenir le nouvel édifice que l'on veut dresser.

Un programme en cours de réalisation prévoit quatre types de musée : musées de synthèse, musées régionaux, musées locaux, musées spécialisés.

### *Musées de synthèse*

Ces musées abritent des objets appartenant à toutes les périodes de l'histoire de la Tunisie et provenant des diverses régions du pays.

C'est le cas notamment du Musée du Bardo qui contient des collections allant de la préhistoire à l'époque moderne et provenant des fouilles pratiquées sur tout le territoire, d'achats ou de dons.

Les musées de synthèse justifient leur existence par le fait que le côtoïement d'objets retrouvés en différents points du pays ou appartenant aux différentes périodes historiques permet des comparaisons fructueuses et indique l'évolution de la création artistique à travers les différentes civilisations qui se sont épanouies en Tunisie.

### *Musées régionaux*

Ces musées sont implantés dans les chefs-lieux des gouvernorats. Ils sont alimentés par les découvertes qui surviennent dans les limites de chaque gouvernorat. Ils expriment la réalité d'une région géographique en ce qu'elle a de particulier et d'original.

### *Musées locaux de site et musées logés dans des monuments anciens*

Trois raisons justifient l'implantation de ces musées.

1. La décentralisation : les musées doivent participer à l'éducation des masses populaires. Les distances ont souvent constitué un obstacle les empêchant de jouer pleinement ce rôle. Il faut donc rapprocher le musée du public; on ne saurait mieux y parvenir que par le moyen des musées locaux;
2. Certaines régions recèlent une grande richesse archéologique. Le besoin de conservation nécessite alors l'implantation d'un antiquarium ou, si la matière est assez abondante, d'un musée;
3. Outre le rôle qu'il joue dans l'éducation de la population, le musée local contribue à la mise en valeur du pays par son rôle touristique, donc économique.

Certains musées locaux sont déjà installés : Mactar, Utique, Monastir, Carthage; d'autres sont en projet : El Jem, etc.

### *Musées spécialisés*

Ces musées peuvent être divisés en musées spécialisés dans une période historique et musées spécialisés par matière.

Dans la première catégorie, il a été procédé à la création du Musée du Dar Hussein, consacré au moyen âge musulman (période aghlabite, fatimide, hafside).

Un musée de l'époque beylicale et husseinite est à l'étude, ainsi qu'un musée de la Révolution.

Dans la deuxième catégorie, deux projets ont été retenus :

*Musées de la mosaïque.* La création de musées de la mosaïque se justifie pleinement par la richesse de la Tunisie dans cet art. De tels musées permettent, par ailleurs, de dresser une évolution de l'art de la mosaïque aussi bien sur le plan thématique que sur le plan chronologique.

On projette également, dans ce domaine, de faire surgir des musées sur les lieux même des fouilles, car l'art de la mosaïque est avant tout parimental plus que pariétal et il est souhaitable que le contexte archéologique soit respecté.

L'ensemble exceptionnel de mosaïques découvert dans la région du cap Bon autorise à espérer que c'est là que sera réalisé le premier musée de ce genre.

*Musée de la préhistoire.* Ce musée est destiné à couvrir toute la préhistoire de la Tunisie. Il sera localisé à Carthage, ce qui présente un double avantage : la proximité des centres universitaires avec lesquels il peut utilement collaborer; l'existence à Carthage de collections puniques qui peuvent s'accommoder du côtoiement des objets de la préhistoire.

D'autres musées spécialisés sont également envisagés :

*Musées de la culture.* Des projets de musées de la culture sont à l'étude; la Tunisie serait très favorable à leur installation, à laquelle l'Unesco pourrait aider, notamment en facilitant les échanges. Une meilleure connaissance des différents pays les uns par les autres serait favorisée.

*Musée de la science.* Ce genre de musée est ardemment souhaité en Tunisie. Il retracerait l'histoire de la création et de l'évolution des techniques, ce qui présente, pour un jeune pays en voie de développement, une importance capitale : ce musée peut en effet susciter des vocations, jouer un rôle culturel et avoir une action non négligeable dans le domaine économique.

L'Unesco s'est déjà intéressée à de tels projets et son activité pourrait se poursuivre encore dans cette voie.

### Les bibliothèques

*Centres de prêt municipaux.* Cinquante-deux centres de prêt ont été créés récemment auprès de 52 municipalités de Tunisie. Il s'agit de dépôts de livres en vue du prêt à domicile. Cette mesure vise l'introduction de la lecture dans les mœurs du citoyen tunisien.

Dans une seconde étape, il est projeté de faire de ces centres de prêt municipaux des noyaux de bibliothèques publiques qui seront transformés par la suite en bibliothèques publiques.

*Bibliothèques publiques pour enfants.* Vingt et une bibliothèques publiques pour enfants — entièrement indépendantes des bibliothèques publiques pour adultes — ont été créées à la date du 31 décembre 1966.

Deux raisons ont motivé ces créations : l'importance de la clientèle juvénile en Tunisie et le fait que ces bibliothèques pour enfants constituent de véritables pépinières de lecteurs adultes.

*Bibliobus-rayons.* Pour desservir les zones rurales et assurer la promotion de la culture dans ces zones.

*Centre de techniques bibliographiques.* Il s'agit là d'un organisme de réflexion et de conception de toute l'activité bibliothéconomique et bibliographique pour l'ensemble du pays.

# Circuits traditionnels et nouveaux circuits de la diffusion culturelle

La formidable emprise des nouveaux moyens audio-visuels dans le monde — les *mass media* ou moyens de communication de masse — le nombre croissant du public ont amené les responsables de l'information et de la culture à s'interroger sur les effets et la portée de la presse, du cinéma, de la radio, de la télévision, sur le meilleur moyen de les utiliser dans le domaine culturel, sur leur influence sociale.

En Tunisie, on a été pleinement conscient du parti qui peut être tiré de ces *mass media* pour l'action culturelle; il est significatif que la radiodiffusion-télévision, aussi bien que le cinéma, soient rattachés au Secrétariat d'État aux affaires culturelles et à l'information.

Une exploitation rationnelle des nouveaux moyens de diffusion a été élaborée, ce qui n'a pas empêché l'utilisation intensive des circuits traditionnels, qui ont été modernisés.

Il faut noter ici une tentative de symbiose entre les deux types de circuit.

## Conférences

Ainsi, par exemple la conférence, qui ne touche plus guère aujourd'hui qu'une minorité d'intellectuels ou de cadres spécialisés, est devenue plus attractive : conférence-spectacle (avec scènes lues ou jouées par des acteurs, déclamation de poèmes), conférence illustrée (projection de diapositives ou de courts métrages), et touche un public beaucoup plus vaste et plus divers.

## Expositions

Une partie importante du public ne fréquente pas les expositions : parce qu'il est rebuté par le caractère mondain qu'ont pris nombre d'expositions, ou parce qu'il ne se sent pas concerné ou se trouve dépassé, ou encore parce qu'il n'est pas suffisamment sollicité.

Si le nombre des expositions à Tunis n'a cessé de croître, et si la fréquentation n'a cessé d'augmenter — 14 expositions en 1964, 18 en 1965, 27 en 1966 et 46 en 1967 —

c'est, d'abord, parce qu'on a cherché à varier autant que possible les thèmes : a) expositions artistiques (dessins d'enfants, travaux d'élèves, reproductions d'art, pièces de musée, œuvres de peintres locaux, toiles de maître, affiches, photographies d'art); b) expositions scientifiques (zoologiques, botaniques, géologiques, mécaniques, archéologiques, livres).

Ensuite, c'est parce qu'on a essayé d'améliorer les techniques d'information et de présentation de ces expositions : a) information : une documentation aussi parlante que possible est adressée aux directeurs d'entreprise, aux directeurs d'établissement scolaire, en vue d'une large diffusion; cette mesure a permis de toucher un public neuf, sous la forme bien souvent de groupes accompagnés; b) présentation : organisation des expositions dans les halls attenants à la salle de spectacle, en vue de toucher non seulement le public des expositions mais aussi celui des séances cinématographiques, des concerts, etc.; introduction de commentaires enregistrés sur magnétophone, car il s'agit de s'adresser à la totalité du public et non à des milieux intellectuels pour lesquels l'œuvre se suffit à elle-même; diffusion d'un fonds musical sonore adapté au genre et au thème de l'exposition présentée; projection de courts métrages et de diapositives se rapportant au sujet.

La gratuité des expositions est de rigueur.

Par ailleurs, des expositions mobiles peuvent être de la plus grande efficacité; on se heurte ici à l'absence de matériel adéquat. Il a été question d'un accord entre la Maison de la culture de Tunis et la Société des chemins de fer tunisiens pour organiser, dans un train spécialement aménagé, une exposition itinérante.

L'Unesco peut avoir un rôle à jouer : en organisant des expositions types dotées de tous aménagements utiles et pouvant servir de modèles; en établissant et en diffusant des monographies sur les équipements nécessaires; en concevant et en réalisant un « exposibus » type, destiné aux expositions mobiles; en se faisant l'intermédiaire entre les pays demandeurs et les entreprises de construction.

### **Bibliothèques**

La bibliothèque demeure un outil de diffusion incontestablement efficace, mais il a fallu opérer une plus grande décentralisation et une spécialisation plus poussée. A cet effet ont été créés des bibliothèques de quartier, des centres de prêt municipaux, des bibliothèques pour enfants, pour adolescents, pour adultes, tandis que les bibliobus-rayons apportent les ouvrages dans les endroits les plus reculés du pays.

Les bibliothèques pour enfants sont dirigées par des bibliothécaires femmes, plus aptes à comprendre l'âme enfantine.

### **Théâtre**

Des cycles d'abonnement ont été introduits et une place de plus en plus restreinte est faite chaque année aux spectacles dits de boulevard au profit de pièces plus culturelles. Cela vise à éduquer le public, à l'habituer peu à peu à un genre de spectacle d'un niveau plus élevé.

Dans ce sens, et pour toucher un plus grand nombre encore de spectateurs, des cycles culturels ont été instaurés depuis 1966; ils sont spécialement destinés aux enseignants, aux étudiants et aux élèves des grandes classes des lycées et collèges, aux associations de jeunes, aux acteurs amateurs.

Le prix des places a été fortement abaissé pour que les différentes couches de la population puissent accéder à ces spectacles, et d'importantes subventions sont accordées par la municipalité de Tunis pour maintenir l'apport de pièces valables.

La décentralisation a été, là aussi, décidée; des troupes étrangères sillonnent souvent la province; la troupe municipale de Tunis, la troupe de la Maison de la culture jouent, du nord à l'extrême sud, sur les places publiques, dans des hangars, sur des tréteaux improvisés, et sont assurées d'un public nombreux et enthousiaste, ce qui est un encouragement à la multiplication de telles entreprises.

### Autres circuits

Informar, instruire et divertir, telles sont les trois missions qui peuvent être assignées aux moyens de communication de masse. Il est incontestable que si l'on sait utiliser ces moyens pour l'éducation des masses, on fera faire un grand pas au développement culturel.

On ne peut plus ignorer aujourd'hui le rôle éducatif que peuvent jouer la radio, la télévision et le cinéma dans tous les pays du monde et tout particulièrement dans les pays en voie de développement où les analphabètes demeurent encore nombreux. Il faut cependant « veiller à ce que ces moyens tout puissants et qui rendent possible une large diffusion de la culture ne soient ni un 'état de barbarie plébéienne', ainsi que le craignent certains intellectuels, ni, selon l'expression du sociologue Adorno une 'tromperie de masse destinée à empêcher la formation d'individus autonomes, indépendants, capables de juger et de décider consciemment'<sup>1</sup> ».

Si l'on parvient à éviter ces dangers on peut faire de ces moyens l'instrument le plus puissant et le plus efficace pour la diffusion culturelle. On a pu calculer que *Le Cid*, diffusé par la Télévision française, a touché en un soir 5 millions de spectateurs, alors que la Comédie-Française a mis huit années pour atteindre ce chiffre.

Il y a pourtant un problème à résoudre dans les pays où les classes pauvres sont encore prédominantes : si la majorité dispose déjà d'appareils de radio, il n'en est pas de même pour les récepteurs de télévision, plus onéreux. On a essayé en Tunisie de tourner la difficulté en dotant tous les foyers culturels (maisons de la culture, maisons du peuple) de téléviseurs, tandis que les municipalités encouragent les lieux publics (cafés, clubs) à faire de même.

Des mesures financières ont été prises pour la suppression des droits de douane sur les postes de télévision.

Des clubs de la télévision, des clubs de la radio ont été créés dans tous les foyers culturels.

1. *Réflexions préalables sur les politiques culturelles*, p. 28, Paris, Unesco, 1969. (Politiques culturelles : études et documents, 1.)

Dans le domaine du cinéma, les maisons de la culture comme les maisons du peuple organisent des projections de films à caractère culturel, s'adressant à toutes les couches sociales. A titre d'exemple, la Maison de la culture de Tunis a organisé à elle seule, d'octobre 1966 à juin 1967, 439 séances réparties sous différentes rubriques : grandes œuvres du septième art; cinéma pour enfants; cinéma éducatif; Semaines du film; cinéma étudiant; cinéma scientifique; films de cinémathèque.

Des circuits culturels utilisent les maisons de la culture et les maisons du peuple dans l'ensemble du pays.

Des cinébus sillonnent la Tunisie et organisent des projections gratuites dans les aires démunies de salles de cinéma et principalement dans les endroits non électrifiés.

Dans un pays en voie de développement, la diffusion de la culture serait un leurre et constituerait une injustice, si elle ne s'opérait que parmi les couches alphabétisées de la population. C'est une des raisons qui ont amené les responsables tunisiens à accorder une grande importance aux moyens audio-visuels qui, dans tout pays à fort pourcentage d'analphabètes, sont les seuls moyens propres à toucher l'ensemble de la population. C'est aussi une des raisons qui ont décidé les autorités tunisiennes à mener une action d'envergure pour l'éradication de l'analphabétisme.

On a vu plus haut (p. 26 à 31) qu'un plan national d'alphabétisation a été élaboré et mis en application sous la direction de l'Institut de l'enseignement des adultes et que les activités culturelles y tiennent une large place.

A l'occasion de la Fête nationale de l'évacuation, célébrée le 15 octobre de chaque année, les cadres de l'Institut de l'enseignement des adultes présentent au chef de l'État — qui en a exprimé le vœu lors de l'ouverture de la campagne nationale d'alphabétisation qu'il a tenu à présider lui-même, en 1966 — le bilan des années écoulées, en présence des hautes personnalités et des cadres de la nation.

# Aide à la création artistique

Conscients non seulement de l'aide qu'il convient d'apporter à la création artistique mais aussi de la nécessité de garantir à cette création une atmosphère de liberté, les responsables tunisiens ne ménagent pas leurs efforts pour multiplier les mesures tendant à encourager les artistes tant du point de vue moral que matériel et, s'ils ne s'interdisent pas de les guider, ils ne leur imposent qu'une seule loi : celle de la qualité.

## Acquisition d'œuvres d'art par l'État

*Décoration des bâtiments civils.* Aux termes d'un décret en date du 27 août 1962, une commission de décoration des bâtiments civils décide de la décoration de tous les bâtiments affectés à un service public et entrepris pour le compte de l'État, des collectivités publiques locales, des établissements publics, des offices et sociétés nationales. Les sommes affectées à la décoration de chaque bâtiment peuvent atteindre 1 % de la valeur des travaux de construction. Cette mesure vise à atteindre plusieurs buts : aide à la création artistique; aide aux artistes créateurs; embellissement des bâtiments civils; intégration de l'activité de l'artiste à la vie de la société.

*Achats d'œuvres d'art.* Une commission dont les membres sont désignés par le secrétaire d'État aux affaires culturelles et à l'information visite toutes les expositions artistiques et acquiert, pour l'État, les œuvres jugées les plus méritoires. En plus de l'aide à la création et aux artistes, ces achats permettent d'enrichir les musées d'art moderne en cours de réalisation.

*Achats de livres et revues.* Le Secrétariat d'État aux affaires culturelles et à l'information achète — à titre d'encouragement aussi bien à l'auteur qu'à l'éditeur — 10 à 20 % du tirage des livres édités, à concurrence de 500 exemplaires, après consultation d'une commission *ad hoc*. Il acquiert 23 à 40 % des exemplaires des revues éditées, selon le tirage de chaque revue.

*Achats de copies de films.* Le Secrétariat d'État aux affaires culturelles et à l'information achète un certain nombre de copies de chaque film tunisien réalisé, à des prix bien souvent au-dessus de leur coût réel. Ce qui a pour but, d'une part, d'encourager la production cinématographique tunisienne, d'autre part, de constituer une filmothèque destinée à alimenter les divers foyers culturels du pays.

### **Subventions**

Un budget spécial est affecté à chaque comité culturel qui le demande en vue de lui permettre de créer une troupe théâtrale et une troupe musicale.

Des subventions complémentaires — dont le montant varie selon les possibilités de chaque commune — sont accordées par les municipalités aux troupes théâtrales et musicales.

Aide à la première représentation : le Secrétariat d'État aux affaires culturelles et à l'information prend en charge les frais de chaque « première ». Cette mesure vise à aider matériellement les troupes théâtrales tout en les incitant à renouveler leur répertoire.

Pour aider à la décentralisation théâtrale, le Secrétariat d'État aux affaires culturelles et à l'information prend en charge les frais de déplacement des troupes théâtrales à l'intérieur du pays.

### **Bourses d'études et de séjour**

Des bourses artistiques de voyage pour la musique et les beaux-arts sont accordées chaque année par le Secrétariat d'État aux affaires culturelles et à l'information à des artistes (musiciens, peintres, sculpteurs, décorateurs, publicistes, auteurs dramatiques, etc.) en vue de leur permettre d'effectuer des voyages d'études et d'information dans le domaine qui les intéresse. Les bénéficiaires de ces bourses sont tenus de fournir, dès leur retour, un rapport détaillé.

Des séjours de trois à douze mois à la Cité internationale des arts de Paris sont offerts, chaque année, à de jeunes artistes tunisiens aux dons certains, mais qui ont besoin d'être confirmés.

Des séjours d'un à trois mois sont offerts aux artistes et aux écrivains au Centre culturel international d'Hammamet ou à la Maison des écrivains et des artistes de Medjez El Bab. A l'abri de tout souci matériel, ils peuvent poursuivre, dans un cadre serein, une méditation favorable à l'éclosion de leur œuvre.

### **Prix et concours**

De nombreux prix destinés à encourager la création artistique sont attribués chaque année par les divers organismes culturels : prix du meilleur roman, prix de la meilleure pièce théâtrale, prix de la meilleure œuvre théâtrale traduite, prix de la meilleure œuvre théâtrale adaptée, prix de la meilleure œuvre pour enfants, prix du meilleur film tunisien, prix du meilleur scénario, prix de la meilleure œuvre picturale, prix du meilleur recueil de poèmes, prix de la meilleure édition, etc.

### **Orientation théâtrale**

Une commission d'orientation théâtrale constituée d'hommes de culture et de théâtre est mise gracieusement à la disposition des troupes théâtrales d'amateurs pour les guider et les conseiller dans le choix des pièces à mettre à leur répertoire ou dans la mise en scène des œuvres qu'elles ont choisi d'interpréter.

### **Protection de la propriété littéraire et artistique**

Constituée le 20 juin 1968 en application de la loi du 14 février 1966 relative à la propriété littéraire et artistique et notamment de son article 31, la Société des auteurs et compositeurs de Tunisie (SODACT) s'est vu conférer le monopole de la gestion des droits et de la défense des intérêts moraux et matériels des auteurs et compositeurs de Tunisie par un décret du 9 septembre 1968. L'article IV de ce décret précise que : « La SODACT représentera à l'égard des usagers des œuvres, ses membres ou les sociétés d'auteurs étrangères ou les membres de celles-ci, que ce soit en vertu d'un mandat ou d'un accord de réciprocité. » Il est à noter que la SODACT est placée sous la tutelle du Secrétariat d'État aux affaires culturelles et à l'information.

En prévoyant la création d'un organisme national d'auteurs, le législateur tunisien a pris en considération, en particulier, l'action heureuse qu'un tel organisme peut exercer tant pour la diffusion de la culture universelle que pour la promotion de la création intellectuelle nationale.

Quant à la diffusion de la culture, il est indéniable qu'elle dépend essentiellement des facilités faites au public d'accéder aux œuvres de l'esprit nationales et étrangères. La loi du 14 février 1966 conférant aux créateurs intellectuels un certain nombre de prérogatives destinées à leur permettre de préserver leurs intérêts moraux et matériels, il est apparu qu'une loi sur le droit d'auteur a surtout un rôle négatif dans la tradition classique puisqu'elle interdit au public d'utiliser sans l'autorisation des ayants droit les œuvres du domaine privé. Grâce à l'existence de la SODACT, les usagers nationaux sont assurés de pouvoir obtenir aisément l'autorisation prévue par la loi pour l'immense majorité des œuvres locales et même étrangères.

Mais le législateur a entendu non seulement favoriser la protection et la diffusion des œuvres existantes mais aussi encourager directement la création d'œuvres nouvelles. En effet, la SODACT assure à ses membres la garantie qu'une juste rémunération leur sera servie à l'occasion de l'exécution, de la représentation, de la radiodiffusion ou de la reproduction sous une forme quelconque de leurs œuvres, soit sur le territoire de la République tunisienne soit dans les pays étrangers où des organismes similaires à la SODACT protègent son répertoire en application d'accords de réciprocité.

Bien entendu, de nombreux créateurs tunisiens désirent faire découvrir à leurs concitoyens les œuvres étrangères. Pour ce faire ils procèdent à des traductions et à des adaptations pour lesquelles l'accord de l'auteur originaire est indispensable : la SODACT se charge de toutes les démarches à cet effet de la manière la plus commode pour les traducteurs et adaptateurs tunisiens.

Par ailleurs, la carrière d'un créateur est le plus souvent aléatoire. Certaines œuvres

ne rencontrent que tardivement la faveur du public. D'autres, qui ont pourtant nécessité du temps et des efforts, tombent dans l'oubli à peine divulguées. La SODACT cherche à réduire les risques de la profession d'auteur et à assurer à tous les créateurs la tranquillité d'esprit qui leur est indispensable. A cet effet, une fraction des droits qu'elle encaisse pour le compte des auteurs nationaux et étrangers est affectée à un fonds de solidarité au profit des créateurs tunisiens.

Enfin la SODACT agit en tant qu'ordre professionnel : en réprimant à la source les dépôts d'œuvres résultant d'un plagiat, elle procure à tous ses membres comme aux auteurs étrangers qui lui ont donné mandat la garantie que leurs œuvres ne seront pas utilisées par des tiers indésirables.

### Développement de l'éducation artistique

En collaboration avec le Secrétariat d'État aux affaires culturelles et à l'information, le Secrétariat d'État à l'éducation nationale a préconisé la création, dans chaque établissement d'enseignement secondaire, d'une troupe théâtrale, d'une chorale, d'un orchestre et d'un ciné-club.

L'enseignement des disciplines artistiques (musique, dessin) a été développé dans les écoles primaires comme dans les lycées; des circulaires ministérielles ont multiplié les conseils pour l'emploi de méthodes modernes et de moyens audio-visuels, notamment pour l'enseignement de l'histoire de l'art.

Le Secrétariat d'État aux affaires culturelles et à l'information incite les maisons de la culture et les maisons du peuple à créer et à développer des sections d'éducation artistique.

Des expositions de travaux d'élèves sont organisées dans les foyers culturels (maisons de la culture, maisons du peuple, bibliothèques pour enfants).

### Festivals nationaux

Plusieurs festivals nationaux sont organisés chaque année par le Secrétariat d'État aux affaires culturelles et à l'information : Festival du *malouf* (musique classique tunisienne), Festival de la chanson tunisienne, Festival du folklore, Festival du théâtre amateur, Festival du théâtre scolaire, Festival de la poésie populaire, Fantasia (ou jeux équestres).

Dotés de nombreux prix (à titre d'exemple, durant le Festival du théâtre amateur, on prime le meilleur acteur, la meilleure actrice, la meilleure mise en scène, la meilleure adaptation, etc.), ces festivals jouent un rôle important dans le développement de l'activité culturelle et l'aide à la création artistique : les troupes ou orchestres qui y participent sont, en effet, sélectionnés par des commissions *ad hoc*; ce qui a pour effet de les inciter à améliorer leur production tout au long de l'année et à procéder à des créations originales dans l'espoir de se voir retenir par les commissions de sélection.

Le 7 novembre 1962, le chef de l'État a consacré son discours aux problèmes du théâtre, qu'il considère comme « un puissant moyen de diffusion de la culture ainsi qu'un moyen d'éducation populaire des plus efficaces ».

C'est dans ce discours que le chef de l'État a annoncé que des instructions seraient envoyées par le Secrétariat d'État à l'éducation nationale à tous les établissements d'enseignement secondaire pour que les activités théâtrales y aient droit de cité au même titre que les sports.

Depuis cette date, le 7 novembre de chaque année est, en Tunisie, la Journée nationale du théâtre. Au cours de cette Journée, les troupes théâtrales présentent leurs meilleures productions dans tous les gouvernorats de la République. Des conférences, des colloques, des expositions sur le théâtre sont organisés dans toutes les maisons de la culture et maisons du peuple. Un concours doté de nombreux prix est ouvert à toutes les troupes théâtrales des établissements d'enseignement.

### **Formation du personnel**

#### *Animateurs culturels*

Le développement des foyers de diffusion culturelle en Tunisie (maisons de la culture, maisons du peuple) nécessite des animateurs de plus en plus nombreux.

Les comités culturels font appel à trois sortes d'animateurs : des animateurs permanents salariés à plein temps; des animateurs employés à mi-temps; des animateurs bénévoles. Ces derniers sont généralement des enseignants, mais les animateurs permanents sont formés, selon leur spécialité, par les établissements suivants : École des beaux-arts; Conservatoire national de musique et de danse; Centre d'art dramatique.

Ces animateurs effectuent ensuite des stages de perfectionnement et participent à des séminaires spécialement organisés à leur intention.

#### *Instituteurs d'éducation sociale*

Des stages particuliers sont organisés pour la formation des instituteurs de l'éducation sociale.

#### *Personnel de l'Institut d'archéologie et d'arts*

Au lendemain de l'indépendance, la Tunisie manquait aussi bien de cadres techniques (architectes, décorateurs, mosaïstes) que de cadres de maîtrise (chercheurs, savants). Diverses mesures ont été prises pour remédier à cette insuffisance.

*Formation des cadres techniques.* Une école a été créée à cet effet, le Centre des arts appliqués, qui forme : a) des mosaïstes pour la conservation des mosaïques anciennes, mais aussi pour la confection de copies permettant de faire connaître cet art; b) des sculpteurs sur plâtre et sur pierre; c) des plâtriers ou mouleurs; d) des dessinateurs.

Cette école comporte trois années d'enseignement réparties entre deux sections : une section pratique (travaux manuels) et une section théorique (notions générales, histoire de l'art, archéologie).

Les meilleurs éléments peuvent devenir des contremaîtres aptes à diriger des chantiers de fouilles.

*Formation des architectes.* L'École des beaux-arts de Tunis forme des architectes qui sont tenus d'effectuer, à l'issue de leurs études, un stage de perfectionnement sur les chantiers de l'État.

*Formation du personnel scientifique.* Le Secrétariat d'État aux affaires culturelles et à l'information accorde des bourses pour des études supérieures d'histoire et d'archéologie et pour l'École du Louvre à Paris.

Les étudiants diplômés sont tenus de suivre différents stages pratiques avant de se voir confier une responsabilité telle que la direction d'un musée ou d'un chantier de fouilles.

Étant donné le nombre encore restreint des cadres, et pour assurer une spécialisation plus poussée et plus rapide, on procède actuellement à la désignation de conservateurs devant s'occuper d'une période historique déterminée dans plusieurs musées à la fois.

Malgré les efforts déployés en Tunisie, le personnel scientifique demeure insuffisant.

#### *Personnel des bibliothèques*

*Personnel technique subalterne (commis).* Une année d'études théoriques et pratiques au Centre de formation de la Bibliothèque nationale.

*Personnel technique moyen (aides-bibliothécaires).* Cette formation est assurée par des cours à l'Institut Ali Bach Hamba (Tunis), suivis de stages à la Bibliothèque nationale de Tunis.

*Personnel technique supérieur et personnel scientifique.* Des bourses sont attribuées pour des études en Europe, notamment à Paris et à Bruxelles.

## Pour une culture libre et gratuite

Si la Tunisie est pauvre en ressources naturelles, sa grande richesse n'est-elle pas d'en être consciente et d'avoir compris qu'en fin de compte, la richesse essentielle d'un pays, ce sont ses hommes ?

Ainsi chaque année, et cela depuis l'indépendance, plus du quart du budget national est réservé à l'éducation et à la culture.

Car, pour les responsables tunisiens, le droit à la culture proclamé par la Déclaration universelle des droits de l'homme doit devenir une réalité : n'envisage-t-on pas, après l'étape de l'instruction libre et gratuite, celle de la culture libre et gratuite ?

Rien ne serait plus payant, car la culture telle qu'elle est souhaitée est celle qui vise non seulement à accroître les connaissances pratiques de tous, mais aussi à investir et faire fructifier le capital humain — capital précieux entre tous, tout particulièrement dans les pays jeunes — de façon à assurer le « plein emploi des ressources psychiques », qui est, comme le dit François Perroux, le problème clef du développement.